

L'Ascension



Néal

BULLETIN MUNICIPAL

Le CMJ a encore frappé fort!



Photo : Jean-François Albrand

Le Conseil Municipal Jeunes continue de s'engager avec beaucoup d'entrain sur le territoire. Le 2 juin après-midi, le CMJ s'est réuni afin de collecter des plants ainsi que des graines auprès de la population. Leur enthousiasme et leur générosité ont encore frappé fort, puisqu'il s'agissait de contribuer à leur mesure au jardin partagé du Secours Populaire du Pays des Écrins. Ils ont d'ailleurs rencontré plusieurs membres bénévoles dont Marie Balas responsable Secours Populaire du canton de l'Argentière.

Dans un autre cadre, le CMJ a fait une demande à la mairie pour l'installation de garages à vélo à chaque extrémité du lac afin que toutes les personnes souhaitant se rendre à vélo dans notre magnifique lac puissent le faire. L'entreprise Metalp Métallerie a répondu positivement, l'installation a eu lieu début juillet. À noter qu'une étude sera bientôt lancée afin de relier la voie douce de l'Argentière pont des Traverses jusqu'au lac.

Forge de la Fare, la belle réussite d'un second financement participatif

Grâce à l'investissement du précédent conseil municipal et de l'Association Patrimoine, la Forge de la Fare a retrouvé sa structure originelle en 2019. Forts de ce partenariat, nous avons entamé en début d'année une campagne de financement participatif afin de poursuivre la suite des travaux à l'intérieur de cette dernière. Le 15 juin dernier, notre campagne Ulule s'est achevée avec succès! Grâce aux 35 donateurs et avec une moyenne de soutien à 206 euros, l'Association patrimoine a récolté 7 204 euros sur un objectif de 7 020 euros, c'est au-delà de nos espérances! Cet argent va permettre la fabrication d'un foyer, la mise en place du soufflet (ci-contre) présent dans la Forge et sera complété par de menus travaux. Nous remercions vivement l'ensemble des donateurs pour ce projet. Les travaux auront lieu mi-août. Nous espérons ainsi entendre frapper le fer lors des journées du Patrimoine en septembre !



L'Association Patrimoine et l'entreprise de Nicolas Sol Murailier, vendredi 28 mai 2021.

DANS VOTRE AGENDA

Mercredi 4 août, 18h30, salle polyvalente: Présentation du scénario retenu concernant l'étude de programmation sur la restructuration du cœur de village.

Scénario élaboré en concertation avec la population lors de 2 ateliers participatifs en août 2019 et juillet 2020.

MARCHÉ

Tout l'été sur la place du village, le mardi de 8h à 13h.



État civil

Naissances

- SOUCHE Nola, née le 23 septembre 2020
- DEVOS Thiméo, né le 24 décembre 2020
- THELLIER Milo Eugenio, né le 20 janvier 2021
- PAOLI Tilio, né le 01 février 2021
- GUERET VALENTIN, Isaac, né le 19 mars 2021
- VIAL Lilly Jeanne, née le 28 avril 2021
- MOUNIER Louka, né le 22 mai 2021

Mariage

- Coralie SANCHEZ-SILVAS et Damien FANTINI, le 12 juin 2021
- Séverine MECHIN et Damien VIOLIN, le 3 juillet 2021

Décès

- Rémy PILET, décédé le 5 mars 2021
- Denis BELLOT, décédé le 17 mars 2021
- Pierre ALBRAND, décédé le 8 juillet 2021

Le mot du Maire

En ce début d'été, nous nous réjouissons tous de pouvoir enfin, retrouver une vie plus paisible, revoir nos proches et profiter librement d'un été que nous espérons des plus radieux.

Durant plusieurs mois, nous avons été nombreux et nombreuses à, sans cesse, nous mobiliser, nous inquiéter pour nos proches, nos voisins et à faire preuve d'une grande solidarité et de patience face à ces situations que nous traversons ensemble. Nous aurons également pris conscience que les libertés, que nous pensions, tous et toutes acquises définitivement, pouvaient être facilement remises en question. La liberté de déplacement, le libre choix doivent demeurer la règle et non l'exception.

Ces derniers mois ont également été très intenses pour l'équipe municipale. Bien qu'ils n'aient pas encore vu de grandes réalisations, ils nous ont cependant permis d'asseoir notre fonctionnement, nos futurs projets et investissements sur des bases solides. Le vote courageux du budget 2021 en est un exemple. Les financements pour le futur bâtiment du commerce sont désormais acquis. Il sera livré pour l'été 2022.

L'étude de programmation de l'urbanisation au centre du village, définie avec la participation de la population, est désormais achevée. Elle vous sera restituée lors d'une réunion publique le mercredi 4 août à 18 heures 30 à la salle polyvalente.

De même, l'étude de la déviation avance dans les délais prévus. Elle laisse entrevoir des perspectives de développement espérées pour notre village.

La rénovation de notre école, le réaménagement des berges et des abords du lac, ou encore la rénovation de l'ensemble de l'Hôtel FOURRAT sont autant de projets, dont les réalisations sont indispensables pour notre commune.

Vous trouverez également dans ce nouveau numéro d'Entre Lacs et Durance, les détails de notre actualité municipale. Une actualité riche portée par une équipe dynamique et motivée, dont l'organisation a dû être récemment adaptée suite au retrait, bien involontaire, de Monsieur Bruno LAROCHE.

Madame Marie BAILLARD reprend désormais la charge de premier Adjoint en remplaçant Monsieur Bruno LAROCHE qui se consacrera exclusivement à la rénovation de l'Hôtel FOURRAT.

Madame Frédérique PASQUALI BARTHELEMY a été élue adjointe et poursuivra le suivi du secteur scolaire.

Sont également nommés « conseillers délégués », Madame Isabelle LAMICHE référente montagne, sites d'escalade et accueil touristique ainsi que Monsieur Michel MOYNIER référent Commerces, Lac et au suivi de délégation de service public.

Un bel et heureux été.

Le Maire
Michel FRISON

Mairie de la Roche de Rame - Le Clos - 05310 LA ROCHE DE RAME

Secrétariat et agence postale : du mardi au samedi de 9h30 à 12h

e-mail : mairie.rochederame@orange.fr - Tél : 04 92 20 90 10

BUDGET COMMUNAL 2021

L'élaboration du budget 2021 résulte de deux démarches distinctes et complémentaires

1 - L'analyse financière des comptes de la commune

Réalisée par le cabinet « Finance active », elle a pour but de connaître les points faibles, les marges de manœuvre et également de se projeter sur la durée du mandat.

C'est un travail de prospectives au regard des données financières, structurelles et actuelles du budget. Il a pour but :

- D'établir des propositions, une stratégie pour adapter le budget aux ambitions de la commune et d'anticiper une possible dégradation budgétaire à venir

- De permettre de dégager des pistes de travail et de fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers

- De déterminer la capacité de la commune à réaliser des investissements au regard de son autofinancement, de son fonds de roulement et de sa capacité à emprunter.

2 - Le travail de prospectives, de recensements des investissements à conduire sur la commune,

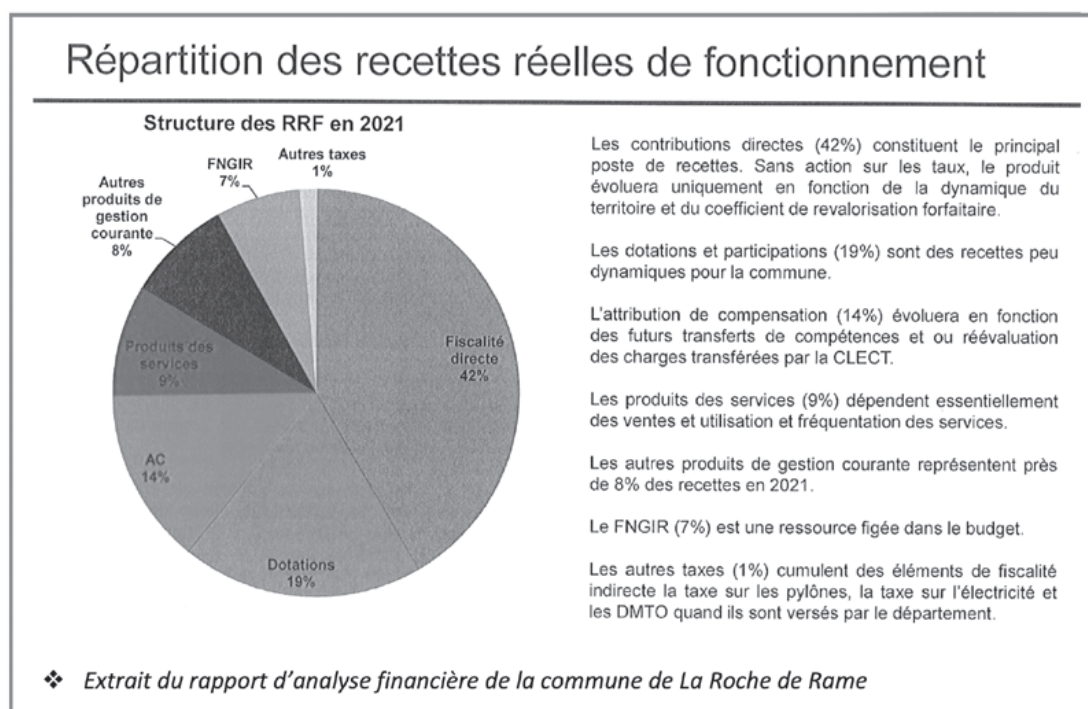
Basé sur :

- Le programme électoral de l'équipe municipale

- L'étude de programmation de l'urbanisation sur la commune conduit avec le concours et la participation active de la population

La situation budgétaire de la commune avant le vote du budget

Quelles sont nos recettes de fonctionnement ?



Ainsi que vous pouvez le constater, la fiscalité directe représente à elle seule 42 % des recettes.

- Quelle a été l'évolution de la fiscalité sur la commune ?

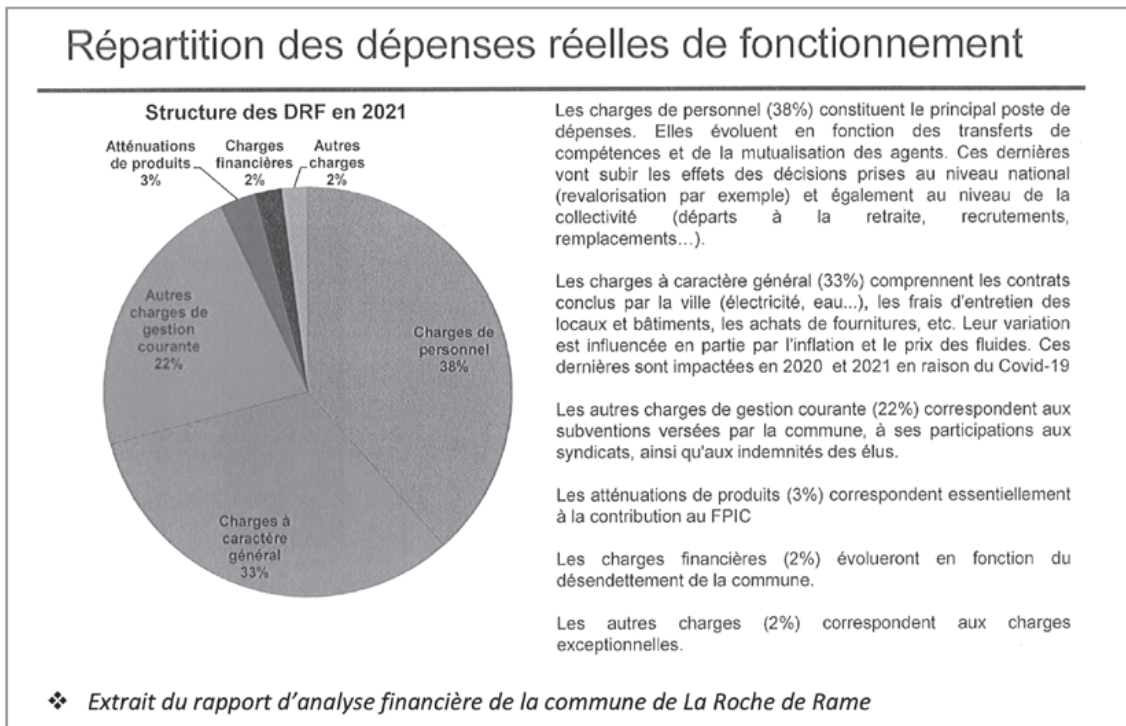
Depuis le début des années 80, l'évolution est très peu significative, à peine 6 % d'augmentation sur plus de 35 ans, soit 0,18 % par an. Le potentiel fiscal de la commune est élevé, 851,85 €/ha pour la Roche de Rame contre 659,015 €/ha pour les communes de même strate, soit une pression fiscale peu élevée.

D'autre part, les dotations (compensations de l'État pour les missions de services publics) ne représentent que 18 %.

- On constate en effet depuis plusieurs années une baisse constante de la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'État pour aider les communes à financer leurs dépenses de fonctionnement.

En effet, en 2012 la commune percevait 238 179 €, en 2021 : 93 505 €, soit 144 674 € en moins. Et cette baisse va continuer dans les années à venir puisqu'il est prévu 70 000 € de DGF en 2025. Jusqu'alors ces baisses successives ont été absorbées en réalisant des économies de fonctionnement et sans recours à la hausse de la fiscalité, cette situation n'est désormais plus tenable.

Quelles sont nos dépenses de fonctionnement ?



Dans le détail, les charges de personnel représentent 38 % des dépenses de fonctionnement contre 45 % en moyenne sur les communes de mêmes strates.

Les charges à caractère général représentent 32 % des dépenses, en particulier, les dépenses d'énergie d'éclairage public qui sont également en dessous de la moyenne grâce en particulier à l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Les charges de gestions courantes sont également maîtrisées en particulier les dépenses liées aux indemnités d'élus qui ne sont mobilisées qu'à hauteur de 75 % de l'enveloppe totale maximale autorisée.

Les charges financières traduisent le faible niveau d'endettement de la commune.

En conclusion, en l'absence de recettes nouvelles de fonctionnement et malgré la bonne maîtrise des dépenses, sans ressource supplémentaire à l'horizon 2023, la commune ne pourra pas équilibrer le budget.

Au vu de ces conclusions, le budget adopté à l'unanimité repose sur une hausse importante de la fiscalité de 23,86 %, permettant ainsi un gain annuel de 95 000 € et donc le financement des dépenses d'équipement ainsi que de recourir à nouveau facilement à l'emprunt afin d'augmenter notre capacité à investir.

L'équipe municipale mesure aujourd'hui la contribution, l'effort qui est demandé aux contribuables. Il est cependant indispensable au regard du nécessaire équilibre budgétaire devant être maintenu et également afin de permettre à la commune de continuer à entretenir ses routes, son patrimoine, financer et rénover son école, rendre le lac et la commune plus attractive, créer un nouveau commerce, avancer simplement et modestement.

Cet effort des contribuables doit également s'accompagner de la recherche systématique de nouvelles ressources, de nouveaux revenus pour la commune. L'accueil de l'Acquapark, l'installation du cabinet des kinésithérapeutes, l'aménagement futur de la zone d'activité du Planet, la réhabilitation de l'hôtel Fourrat sont autant d'exemples de cette nécessaire contribution.

Nous avons pu développer la commune, faire de nombreux investissements, maintenir le service à la population, soutenir nos associations avec des moyens limités et contenus dans le cadre d'une fiscalité constante depuis plus de trente ans.

Cette situation n'est désormais plus tenable, désormais maintenir un niveau d'investissement adapté à notre commune et répondre à la demande de la population est une exigence voire même un devoir.

Reconstruire une école, vieille de 50 ans et désormais inadaptée aux nouvelles prérogatives n'est pas un luxe.

De même, transformer notre commune, réaménager le lac, créer des parkings, entretenir les routes, ne pas délaisser le patrimoine immobilier comme l'hôtel Fourrat est indispensable.

Renoncer serait une erreur de notre part.

Pour toutes ces raisons, il est désormais inéluctable d'adapter notre fiscalité à ces nouvelles exigences.



DÉVIATION

Depuis le dernier n° de «Entre lacs et Durance» de nombreuses avancées ont eu lieu dans le projet de déviation de notre village.

- **Tout d'abord sur le plan des études techniques** avec dès le début de l'année des relevés topographiques, puis au mois de mai des relevés de trafic et acoustique ainsi qu'un inventaire faune-flore se déroulant sur la totalité de l'année 2021. S'en suivront dans les prochains mois des relevés hydrauliques, hydrogéologiques et d'autres sur la qualité de l'air.

- **Ensuite, sur le plan de la démarche de concertation continue** avec une étude de contexte qui a eu lieu au mois de mars à laquelle une trentaine d'acteurs (riverains, élus, associations...) ont participé afin d'établir un diagnostic du territoire.

Le 6 mai, une réunion publique, organisée par la DREAL PACA s'est déroulée en visioconférence (en raison du contexte sanitaire) afin de présenter le contexte, l'historique et l'état d'avancement du projet. La démarche de concertation continue a été présentée au public avec l'annonce de deux ateliers participatifs en juin et septembre.

Quelques échanges avec les participants ont eu lieu avant la clôture de cette réunion qui a réuni une cinquantaine de personnes.

- **Jeudi 17 juin** avait lieu le **premier atelier participatif** organisé par la DREAL PACA, animé par NICAYA CONSEIL et en présence du cabinet d'études VERDI. Une première partie de cette réunion a été consacrée aux rappels généraux du projet et son état d'avancement (rappel des décisions du COPIL de février 2019 validant le choix de 3 variantes, calendrier de la concertation continue, calendrier des études, objectifs du projet, attentes communales, enjeux techniques...). Dans un second temps un état des lieux a été fait avec l'ensemble des participants sur la base de l'étude de programmation urbaine, réalisée elle aussi avec la population lors de deux ateliers participatifs. Il a été demandé aux participants d'actualiser et de compléter les atouts et faiblesses du village. Le troisième temps s'est déroulé en groupe de travail, visant à identifier les conditions de réussite du projet ou les risques liés à celui-ci, tant dans la variante d'aménagement sur place que dans celle d'une déviation. Une restitution a ensuite été faite par un référent de chaque groupe. **Il ne fait aucun doute pour l'ensemble des participants, comme pour la municipalité, comme l'a d'ailleurs rappelé Monsieur le Maire à plusieurs reprises, que seule une déviation pourra répondre aux attentes d'aménagements du village identifiées dans l'étude de programmation.**

Nous remercions toutes les personnes ayant pris une part active dans cette démarche de concertation (étude de contexte et/ou premier atelier) et vous donnons rendez-vous en septembre pour un deuxième atelier qui aura pour objectif d'identifier les points forts et les points faibles des variantes proposées.

Le Comité Référent pour la Déviation



Plus d'infos sur la déviation à retrouver sur les sites :
www.larochederame.fr/vie-municipale/déviations/
<https://www.deviation-lrdr.fr/>



Avis de recherche : colonies de chauves-souris

Dans le cadre d'une étude sur les chauves-souris, nous sommes à la recherche de **colonies** qui pourraient s'être installées chez vous, ce qui nous amène à solliciter votre aide.

Nous cherchons des colonies qui pourraient s'être installées dans **les greniers, les combles, les granges, les caves, derrière des volets...**

L'objectif est de réaliser un inventaire des colonies.

Nous ne sommes pas à la recherche de chauves-souris qui pourraient voler autour des lampadaires.

Si vous avez connaissance d'un tel phénomène: installation, quelle que soit la saison, d'un groupe de chauves-souris, merci de contacter: Laurène TREBUCQ au 06 79 52 46 85 ou par mail à trebucq.laurene@gmail.com



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

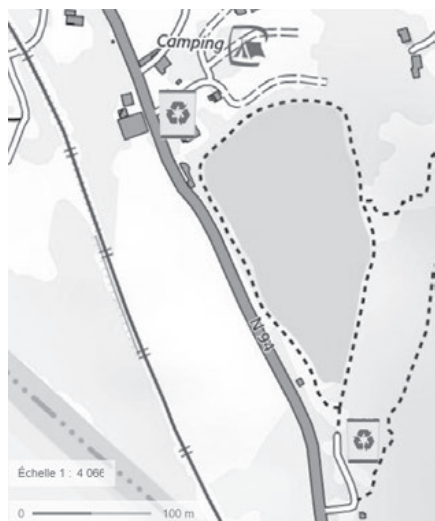
Le saviez-vous ?

En 2016 a eu lieu, à la déchetterie de Guillestre, une caractérisation de nos déchets dont voici les résultats. En ce qui concerne notre territoire, nous sommes à **291 kg** d'ordures ménagères par habitant et par an contre 254 au niveau national ! Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Écrins a généré, en 2020, **1 939,62 tonnes de déchets** (« ordures ménagères, c'est-à-dire les déchets non-recyclables). Ces déchets sont enfouis sous terre à Ventavon sur le site du Beynon (05 300). Ce site ouvert depuis 2008 peut accueillir plus de 100 000 tonnes de déchets par an.



Ce flux d'ordures ménagères n'est pas rétrié, d'où l'importance de déposer vos déchets dans le bon conteneur près de chez vous ! L'enfouissement de nos déchets, outre le fait qu'ils ne seront pas valorisés ou recyclés, pose des problèmes environnementaux et économiques, puisque la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) imposée par l'État aux collectivités locales pour chaque tonne enfouie augmente tous les ans. En effet, elle est passée ainsi de 25 euros à 37 euros la tonne de 2020 à 2021 et atteindra près de 65 euros en 2025. Pour le Pays des Écrins, cela fait cette année une augmentation de 33 000 euros rien que pour la TGAP.

Afin de diminuer les déchets, le SMITOMGA, la Communauté de communes du Pays des Écrins et la Mairie de La Roche de Rame ont travaillé ensemble afin d'améliorer le tri et diminuer la quantité de déchets ramassés. Dans ce cadre, le SMITOMGA met en place des points de collecte de biodéchets. Un point de collecte est disponible sur La Roche de Rame au niveau des HLM des Frairies. Il est d'ailleurs possible de faire la demande auprès du SMITOMGA afin d'obtenir un composteur individuel. Sachez également qu'il reste encore quelques bio-seaux à la Mairie disponibles gratuitement !



Poubelles du lac

Comme vous le savez certainement notre lac est très fréquenté pendant la saison estivale, il avait été décidé dès lors d'installer des poubelles d'ordures ménagères tout autour du lac, cependant nous avons constaté que ces dernières ne correspondaient pas à la nécessité actuelle de trier ces déchets pour les générations présentes et futures et qu'elles contenaient très souvent toutes formes de déchets. Or il existe à chaque extrémité du lac deux points de collecte de tri, la commune de La Roche de Rame souhaite donc réaliser sur une période de test la suppression des poubelles d'ordures ménagères en accompagnant chaque personne à faire le tri dans les points de collecte proche des parkings. Pour information, cet usage est déjà mis en place sur d'autres communes comme à Eyglies où le tri s'effectue sans difficulté...



Village propre et débroussaillage des sentiers

Plusieurs communes du Pays des Écrins, dont La Roche de Rame, ont organisé le samedi 5 juin une action « Commune propre ». Peu de participants mais tout de même plus de 80kg de déchets en tout genre ont été ramassés. Des plus gros comme une table de jardin très abîmée au plus petits masques et mégots notamment autour de l'école et de la place... La municipalité remercie vivement les participants.



Au même moment, trois membres de l'Association Patrimoine débroussaillaient, avec ferveur et beaucoup « d'huile de coude », les sentiers inters-quartiers permettant ainsi à l'ensemble des promeneurs de se déplacer de la forge à l'école par le Serre, le Bathéoud, les Gillys, les Crosses... en toute sécurité. Merci à eux également!

Nettoyage du lac



Samedi 12 juin, c'est le club de plongée des Écrins qui est venu nettoyer le lac, pendant deux heures plusieurs plongeurs ont sorti de nombreux déchets (chaises, pneus, beaucoup de bouteilles en plastique servant de piège à poissons, etc.) La Mairie a clôturé cet événement avec un barbecue convivial. Nous les remercions vivement pour cette opération qui sera certainement renouvelée.



Zéro phyto cimetière

En janvier de cette année et au regard des nouvelles normes, notamment la loi Labbé, la commune a décidé de s'engager vers la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires dans ses cimetières.

Nous avons trois ans pour adapter notre manière de fonctionner et laisser entrer la nature dans ces espaces. De nombreuses mairies, sur le territoire et ailleurs, ont déjà acté ces transformations.

Nous prenons ainsi la suite de ces ambitions vers une transition écologique raisonnée. Courant octobre, il sera proposé aux habitants qui le souhaitent, ainsi qu'aux élus, une participation afin de nettoyer et entamer une réflexion autour d'un aménagement « vert » du cimetière principal.





Point info : Les chèques emploi-service universel ou CESU

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) a été mis en place par l'URSSAF. Il existe plusieurs dispositifs :

- ✓ Le **CESU « déclaratif »** simplifie les démarches administratives pour les particuliers ayant recours à du personnel à domicile, à temps plein ou à temps partiel pour être aidés dans leurs activités familiales et domestiques (ménage, soutien scolaire, assistance aux personnes âgées ou handicapées, etc.)
- ✓ Le **CESU « préfinancé »** est un chèque à montant prédéfini (comme un titre restaurant). Il permet le paiement de salaires ou de prestations (services à la personne, garde d'enfants). Il est pris en charge, en partie, par les entreprises, les comités d'entreprise ou les collectivités. Ce dernier permet à son bénéficiaire de payer les prestations des organismes agréés de services à la personne, les salaires d'une personne employée par le particulier à son domicile, une structure qui prend en charge des formalités sociales, la garde d'enfants hors du domicile assurée par les assistantes maternelles agréées, crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants, garderies périscolaires, accueils de loisirs.

Par exemple, localement, les frais de garde pour les enfants accueillis au sein des crèches et accueils de loisirs de la Communauté de communes du Pays des Écrins peuvent être réglés en CESU.

L'ensemble de ces dispositifs donne **droit à des avantages fiscaux**, notamment un crédit d'impôt de 50 % des sommes versées dans l'année ou encore une exonération des cotisations sociales pour les personnes de plus de 70 ans ou pour invalidité à plus de 80 %.

Pour tout renseignement et pour l'utiliser, le particulier employeur doit préalablement remplir une demande d'adhésion sur le site <https://www.cesu.urssaf.fr/> ou par courrier à : Centre national du Chèque emploi service universel - 63, rue de la Montat - 42 961 Saint-Étienne Cedex 9.

DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Malgré la pandémie qui a entraîné la fermeture de votre bibliothèque municipale pendant 5 mois, elle a accueilli 237 adhérents adultes, 106 enfants et 113 scolaires en 2020. Au total 815 ouvrages ont été empruntés.

Les enfants du CP sont venus une fois ainsi que les petits de la crèche ; la classe de maternelle est venue découvrir notre joli local le 9 octobre. Celui-ci ne pouvant accueillir les groupes, les bénévoles se sont rendus à l'école pour assurer une intervention à la maternelle.

Le bibliobus n'a pu passer qu'une seule fois et les bénévoles ont décidé de réduire l'acquisition de livres pour participer à l'effort financier imposé par les mesures sanitaires requises.

2021 se présente sous de meilleurs auspices, les adhérent.e.s ont repris le chemin de la bibliothèque et les séances à l'école se déroulent de façon régulière. De nouvelles acquisitions vont être réalisées dans les prochaines semaines. Bien sûr, nous espérons que les enfants pourront revenir sur place dès le mois de septembre.

Les permanences vont se poursuivre tout au long de l'été, le mercredi après-midi, aux horaires 15h à 18h.

N'oubliez pas, avec un bon livre on est jamais seul.e. Bon été à toutes et tous !

LES BÉNÉVOLES

Le CCAS recense les aînés

Les aînés de plus de 65 ans, nouvellement arrivés sur la commune ou n'ayant pas été conviés lors des précédents repas des aînés (en janvier 2020), sont appelés à se faire connaître auprès de la Mairie. En effet, le CCAS souhaiterait compléter la liste des personnes à contacter pour le prochain repas des aînés et pour les autres événements organisés. La démarche pourra se faire par mail ou par téléphone jusqu'au **15 septembre 2021**.

Contact: mairie.rochederame@orange.fr - 04.92.20.90.10



LA RÉNOVATION DE L'ÉCOLE, UN DES PROJETS PHARES DE NOTRE MANDATURE



L'école du village, implantée au lac des Gourgs, a ouvert ses portes en 1969. Elle a vécu une rénovation en 1995 puis un agrandissement en 2005. **Aujourd'hui, la réhabilitation et/ou l'extension du groupe scolaire et de ses abords immédiats (circulations, stationnement, salle des fêtes...) doivent être une priorité.** Pour cette raison, le conseil municipal a souhaité axer sa démarche sur des critères bien spécifiques notamment l'attractivité du territoire pour l'ensemble des familles, la qualité de l'enseignement, la mise aux normes des locaux, l'installation d'espaces adaptés aux nouvelles pédagogies et aux effectifs grandissants, la possibilité d'évolution du bâtiment dans le temps ainsi que la baisse des dépenses fonctionnelles.

Les premières réflexions de la commission école, entamées au début du mandat ont permis de poser les besoins et les capacités financières de notre commune. Une convention avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a ensuite été créée pour accompagner la municipalité. C'est ensemble que nous avons élaboré un cahier des charges pour l'étude de programmation architecturale et lancé un appel à candidature pour le recrutement d'un programmiste. Quatre cabinets ont répondu et, après un rapport technique d'analyse des offres et l'entretien de deux d'entre eux, notre choix s'est porté sur le cabinet Florès pour la qualité de leur expertise et la correspondance avec notre vision du projet.

Au cours de la prochaine année, ces professionnels de l'architecture, de l'ingénierie et du paysagisme vont élaborer l'étude de programmation en trois phases. Une première phase sera consacrée à la réalisation du diagnostic et du préprogramme, une deuxième à la faisabilité, et enfin la troisième proposera un programme détaillé.

Un projet qui grandit pas à pas pour permettre aux enfants d'en faire de même.

Plate forme de compostage:

La Communauté de Communes du Pays des Écrins compte parmi ses effectifs une nouvelle recrue, Stéphanie TARANTO dont les missions sont les suivantes: renfort du service public des déchets, direction de la Mission Transition Écologique et mise en œuvre d'une plateforme de co-compostage.

Cette dernière mission est la continuité du projet initié en 2018 par les 4 Communautés de Communes suivantes: Briançonnais, Écrins, Guillestrois-Queyras et Serre-Ponçon.

Il s'agit de réaliser une unité locale de traitement par l'action du compostage des boues d'épuration, des bio-déchets et des déchets verts, afin d'obtenir des composts normés et valorisables.

Mais également de réduire les impacts environnementaux et financiers liés aux transports de ces matières vers des unités de traitement actuellement éloignées de nos territoires.

Ce projet devrait être situé sur la commune de la Roche de Rame, les études de faisabilité sont en cours.

Après la période des élections et une pause dans le projet, les élus des 4 intercommunalités affirment aujourd'hui leur volonté de mener à terme la mise en œuvre de cet équipement structurant.

Ce projet se réalise en partenariat avec le SMITOMGA, la Région PACA et le programme Européen LIFE IP Smart Waste, en partie financeur du poste de chargée de mission.

Station d'épuration (STEP):

La station d'épuration est prête à fonctionner. Il manque un raccordement électrique qui doit être fait par un prestataire extérieur. La CCPE avec son service environnement fait son possible pour faire accélérer cette procédure, qui ne dépend pas des compétences de la collectivité. Mais nous espérons que la step sera en service dans les prochaines semaines.



Bacs ordures ménagères (OM):

Le service environnement de la CCPE travaille sur toutes les communes du canton pour enlever tous les bacs d'ordures ménagères isolés. Sur la commune de la Roche de Rame plusieurs bacs ont été ainsi enlevés afin de regrouper des points de collectes plus importants offrant toutes les solutions de tri et assurant la sécurité des agents et citoyens, en évitant les bords de la route nationale. En effet un bac isolé n'a plus raison d'être aujourd'hui avec les nouvelles consignes de tri d'emballages et de compostages. En offrant des points complets, sécurisés et entretenus cela diminue fortement nos poubelles d'ordures ménagères. C'est une bonne chose économiquement car les taxes imposées par l'État sur les OM vont être multipliées par 3 en 5 ans. Et c'est essentiel au niveau environnemental car les OM sont enfouies sous terre dans le sud du département.

Z.A. du Planet



Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de communes du Pays des Écrins a en charge la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activité.

Sur la Commune de la Roche de Rame, la Communauté de communes va réhabiliter et aménager la zone d'activités du Planet, à compter de l'été 2021. L'enjeu est important car il s'agit à la fois de revaloriser ce site ayant une image plutôt négative tout en répondant à la demande de développement et d'implantation d'entreprises.

Dans le cadre du programme trALLs (programme européen INTERREG) qui a pris fin au mois de mai 2021, la zone d'activités a su susciter l'intérêt des CAUE 84 et 05 et a fait l'objet d'études et de projection de la part d'étudiants de l'université technique de Munich et de l'Atelier CHADO. Un film a d'ailleurs été tourné et réalisé par l'Université de Vérone sur le devenir de la friche industrielle de l'Argentière-La Bessée : <https://www.youtube.com/watch?v=gNghP-aJJeU&app=desktop>

Avec le soutien technique de l'AREA Région Sud et du groupement porté par le Cabinet ALPICITE situé à Embrun, de nombreuses études préalables vont être conduites notamment pour permettre la création de lots à commercialiser sur la partie sud de la zone qui n'est pas encore aménagée. Les études traiteront notamment des aspects environnementaux (faune, flore), des risques naturels, des déplacements et de l'accès à la zone, des besoins des entreprises occupantes ou ayant manifesté leur intérêt. La Communauté de communes pour sa part va s'engager prochainement dans une phase d'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de la zone d'activités.

Durant le projet, des phases de concertation seront mises en place afin d'informer la population.

En parallèle de ces études, un focus particulier sera conduit sur le site MG Industries. À compter de cet été, d'autres bureaux d'études vont intervenir notamment pour évaluer la pollution restante sur le site et proposer un plan de gestion et de déconstruction des bâtiments. Des éléments chiffrés seront produits en fin d'année 2021 ou début 2022. Pour conduire ce projet, la Communauté de communes via l'AREA Région Sud a obtenu le soutien de l'ADEME à hauteur de 70% du montant des études.

Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **ROCHE-DE-RAME (LA)**



Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2020

Exploitant : ROCHE DE RAME (MAIRIE DE LA) - **Gestionnaire du réseau** : ROCHE DE RAME (MAIRIE DE LA)

Protection des captages d'eau potable

2 captage(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 2 Procédure(s) de protection terminée(s).

Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
ROCHE DE RAME ENSEMBLE	11	0	100

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
ROCHE DE RAME ENSEMBLE	4	20,2	19,4	21,3	Eau calcaire.

Nitrates : Elément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
ROCHE DE RAME ENSEMBLE	5	0	0,9	0,7	1,2

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
ROCHE DE RAME ENSEMBLE	1	0	0,09	0,09	0,09

Pesticides : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant, ...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/l
ROCHE DE RAME ENSEMBLE	1	173	0	0

Arsenic : Elément chimique dont la présence naturelle est liée aux caractéristiques hydrogéologiques du secteur. La teneur ne doit pas excéder 10 µg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité	Moyenne en µg/L	Mini en µg/L	Maxi en µg/L
ROCHE DE RAME ENSEMBLE	9	0	100	5,1	0	9

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr**
Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

LE CONTRÔLE SANITAIRE

- ◆ Au titre du contrôle sanitaire réglementaire, l'Agence Régionale de Santé effectue périodiquement des analyses. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et du volume produit.
- ◆ Les analyses sont effectuées par un laboratoire agréé par le ministère de la Santé.
- ◆ Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la mairie de votre commune où ils doivent être affichés.

CONSEILS

- ◆ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le au distributeur.
- ◆ Quelques gestes simples permettent d'améliorer le goût et la qualité de l'eau : laissez couler quelques instants jusqu'à obtenir une eau fraîche avant de remplir les bouteilles et conservez-les au frais.
- ◆ Dans les habitations anciennes équipées de canalisations en plomb, ces gestes simples permettent aussi de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau utilisée pour la consommation. Se renseigner auprès du propriétaire ou du syndic sur la présence ou non de telles canalisations dans les immeubles.
- ◆ Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- ◆ Après quelques jours d'absence laissez couler l'eau avant de la boire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/01/2021

Présents : Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Steeve PEYRON, Geneviève MARTIN, Marie BAILLARD, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, **Mélanie COURCIER**, Olivier CHIENNO, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Delphine THAENS, Vincent RICHE, Amandine FIOT

Paul BASSA donne pouvoir à Steeve PEYRON - Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Michel MOYNIER

Absente excusée : Mélanie COURCIER

Absente : Geneviève MARTIN

1) Michel FRISON présente ses vœux à l'ensemble des membres du conseil municipal, au personnel communal. Il a une pensée particulière en cette période difficile pour les personnes atteintes du COVID ou leur famille et pour les personnes seules.

2) Secrétaire de séance :

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY (**élue** à l'unanimité)

3) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27/11/2020 : vote à l'unanimité

4) Compte rendu des commissions

Conseil municipal jeunes :

Frédérique PASQUALI – BARTHELEMY :

Le conseil municipal jeunes s'est réuni le 2 décembre 2020 afin de récolter des jouets en faveur du Secours Populaire. Cette initiative a eu beaucoup de succès et a permis de récolter de nombreux jouets pour les enfants bénéficiaires du canton du Pays des Écrins.

Un responsable de cette association viendra faire un retour sur cette action aux membres du conseil municipal jeunes très prochainement.

Commission école enfance et jeunesse :

Frédérique PASQUALI – BARTHELEMY :

Cette commission a eu lieu le 8 janvier avec pour ordre du jour principal le remplacement d'une des ATSEM qui quitte ses fonctions au 1^{er} mars 2021. La commission acte que dans un premier temps son remplacement sera effectué par deux personnes ayant des contrats en cours sur la commune.

Un point sera fait en juin avec les effectifs des élèves pour la prochaine rentrée afin de **définir les besoins en ATSEM des classes de petite** et moyenne section et de GS-CP et en fonction de du contexte en vigueur lors de la prochaine rentrée scolaire.

Michel FRISON donne la parole à Vincent RICHE qui s'occupe de L'association Croq'Jeux afin de faire un point sur le protocole mis en place à la cantine suite aux nouvelles mesures gouvernementales sur le COVID. Il s'avère que la cantine de la Roche de Rame faisait déjà déjeuner les enfants par classe comme le prévoit le nouveau protocole.

Commission travaux – patrimoine – alpage – forêt

Daniel ALLARD présente le compte rendu de la commission qui s'est tenue le 2 décembre 2020.

Présents : Daniel ALLARD, Steeve PEYRON, Amandine FIOT, Michel Moynier.

Eric FOURRAT responsable des services techniques

Suite à un mail demandant à chaque élu de faire remonter les éventuels travaux ou réparations à effectuer sur la commune, la commission a examiné les points suivants :

Moloks du Serre : un emplacement avait été trouvé pour déposer un molok au niveau du quartier du Serre mais la propriétaire du terrain n'a pas souhaité le vendre **à la commune. Un nouvel emplacement est envisagé sur les parcelles C 1147 et 1148 appartenant à madame DAVIN Jeanine. Amandine se charge de se renseigner sur la personne et peut être de lui demander son autorisation. En attendant il faudrait demander à la Communauté de Communes de mettre à disposition un container supplémentaire pour les emballages.**

Travaux Pra Reboul : **la commune va alimenter en eau potable l'atelier de menuiserie et la Communauté de Communes en assainissement. Un poteau incendie sera également installé dans cette zone qui n'est pas couverte, entraînant une augmentation du diamètre du tuyau d'eau potable. Pour profiter de l'ouverture de la tranchée, des fourreaux de télécommunication seront aussi enterrés.**

Travaux eau au Planet : **ils doivent être réalisés très prochainement.**

Une information va être rajoutée dans les demandes d'autorisation de voirie afin d'obliger les pétitionnaires à remettre les routes en état lors de branchements et travaux. Un contrôle sera fait un an après la remise en état pour vérifier la qualité des travaux. En cas contraire, les travaux seront à reprendre aux frais des pétitionnaires. Un devis a été demandé pour la réfection partielle de la façade de l'immeuble sur le Riou. Une autorisation des copropriétaires doit être obtenue avant la réalisation des travaux.

Les employés communaux vont réaliser l'isolation phonique de la mairie avec des plaques comme à l'école.

Demandes des conseillers présents :

Des déchets ont été déposés dans l'Isle de Pra Reboul depuis longtemps. Voir pour les faire enlever. Steeve pense que les bénévoles de la LPO pourraient y participer. Il va aller voir sur site le volume concerné.

Une visite de tous les bâtiments appartenant à la commune par les conseillers municipaux est fixée le vendredi 4 décembre sauf l'hôtel FOURRAT.

(Visite annulée cause chutes de neige, à replanifier)

Des devis ont été demandés pour changer la barrière du pont des Bonnaffés.

Rue de Rame aux Bonnaffés. Remettre de la terre sur le chemin.

Le câblage PTT est dans les arbres aux Bonnaffés : **situation déjà signalée à Orange.**

Faire enlever les poteaux bétons déposés aux Bonnaffés. Voir avec Michel

Mettre un panneau eau non potable sur la fontaine des Bonnaffés et faire un peu de béton au niveau du mur derrière la fontaine + grillage à revoir

Bas de Gero des tonneaux à enlever

Boucher le trou fait par l'enlèvement de la gouttière sur la route en bas des Ribes

Déplacer la table derrière la chapelle de Géro afin de la mettre dans l'herbe et non sur le parking.

Grilles des canaux bouchées par le goudronnage au niveau de la maison de C.Albrand. voir avec l'ASL.

Le Serre : piège à eau cassé en traversée route : en cours de réparation par les ST.



Le Serre : gravats, béton et enrobé en bordure route à évacuer.
Sol imprégné d'eau à côté du Moulin ; connu par les ST, un drain a été fait.

Demandes du Conseil Municipal Jeunes :

Abris bus béton à changer à Pra Reboul contre l'abri bois. Voir avec Fred

Afin d'embellir l'entrée de la mairie, il faudrait enlever les poubelles devant la mairie ainsi que le bac à bouchons et à piles. Ils seront mis au niveau des poubelles de la Fare. Seule la poubelle sera conservée et le parc à vélos déposé plus loin vers le mur de la crèche. La première boîte à livres pourrait y être aussi installée.

Abris bus non encore nettoyé au niveau de la pisciculture. A faire avec l'hydrocureur de la Communauté de Communes ?

La dernière table de ping-pong est à mettre en place dans le parc du château. D. Allard a fourni un plan à Éric. Elle sera installée au printemps après la remise à niveau des deux bouches surélevées.

Les deux boîtes à livres étaient prévues dans le parc du Château mais la commission s'interroge que la pertinence de ce choix surtout l'hiver. Ne faut-il pas plutôt en mettre une devant la mairie une à l'école qui sont des lieux très passants.

Le hall d'entrée de la maternelle est à terminer. Seule la peinture du rez-de-chaussée a été faite.

Commission développement économique - tourisme - commerce

Bruno LAROCHE présente le compte rendu de la commission qui s'est tenue le 13 janvier 2020.

Etaient présents : Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Steeve PEYRON, Marie BAILLARD, Olivier CHIENNO, Michel MOYNIER, Isabelle LAMICHE

En visio : **Delphine THAENS, Daniel ALLARD**

Monsieur Bruno LAROCHE commence la réunion par la présentation d'un compte de résultat prévisionnel de l'activité économique autour du lac.

À la suite des chiffres avancés, il apparaît qu'à partir de l'année 2023, dans le cadre du projet d'aménagement des abords du lac, il serait nécessaire de générer un revenu supplémentaire annuel d'environ 18.000 €uros pour équilibrer le budget.

Dossiers en cours :

1- Micky Bar

Les gérants actuels, Monsieur Jérémy Pancol et Madame Laure Phelippeau ont signé avec la commune une Délégation de Services Publics pour la gestion du snack et des pédalos dit « Micky Bar ». Cette dernière prendra fin après la saison estivale de 2022. Pour cette occupation la redevance est de 10.800 € HT.

Les gérants, depuis leur première saison en 2016, ont su créer une ambiance, un lieu agréable et animé mais également fidéliser une clientèle locale et touristique.

Après les avoir rencontrés, Messieurs Laroche et Moynier, rapportent que les gérants souhaitent modifier le contrat qui les lie à la commune en bail commercial, dans le but de valoriser le fonds de commerce qu'ils ont créé.

Bruno sollicite les élus présents afin de savoir si un changement de contrat associé à une augmentation de la redevance pourrait être envisagé.

Michel FRISON, revient sur les raisons qui ont poussé la commune à passer de la simple location de murs à une délégation de services publics.

La DSP encadre la gestion du bien, notamment la commune a la possibilité d'imposer des horaires / jours et périodes d'ouverture. Le passé a bien souvent fait regretter à la commune des fermetures à des périodes où l'affluence du lac était maximale.

Est-ce qu'un bail commercial saurait répondre à la volonté commune de continuité du service aux occupants du lac en proposant la location des pédalos et la restauration toute la journée ?

La commission pourrait adhérer à la demande des gérants du Micky Bar si elle était associée à une augmentation sensible de leur loyer. Mais est-il possible de conserver le service public dans le cadre d'un bail commercial ?

Un rendez-vous sera pris avec les gérants du Micky Bar afin d'entendre leur proposition de redevance sur un bail commercial.

En parallèle, auprès des services de l'État et juridiques, le secrétariat se renseigne sur la légalité de rupture de la DSP en cours.

Par ailleurs, les gérants ne souhaitant plus s'occuper de la location des pédalos, le secrétariat se renseigne s'il est légalement possible de modifier la DSP en ce sens.

Point Info

La communauté de communes du Pays des Écrins n'utilise plus le petit point info situé autour du lac, conformément à notre contrat, la commune a récupéré son usage. Pour rappel une partie est mise à disposition des services de secours (Maître-nageur). L'espace disponible doit mesurer environ 8 m², situé face au lac il y a une terrasse qui pourrait être exploitée.

Un espace snacking, presse, matériel d'activité nautique Le tout peut être envisagé.

La commission décide de lancer un appel à projets afin d'étudier des candidatures et voir si une location sous forme de DSP est possible.

Aqua Park

Monsieur Blanchard a envoyé un mail à la mairie afin de proposer la mise à la location de paddles sur le lac ainsi que l'agrandissement du ponton à ses frais.

Suite à un entretien personnel avec monsieur Blanchard, Michel MOYNIER rapporte à la commission de nouveaux projets : tyrolienne, reprise des pédalos, Aquagym etc.

Afin de connaître précisément ces projets, un rendez-vous sera calé entre Michel, Bruno et les gérants de la structure.

Camping

Alors que le département des Hautes Alpes a vu sa fréquentation touristique augmenter, le camping affiche en 2020, une baisse 30 % de son Chiffres d'Affaires par rapport à 2019.

Bruno a pour projet de mettre en contact la gérante et les services de l'Office de Tourisme du Pays des Écrins et de faire bénéficier les campings de La Roche d'une meilleure visibilité sur les différents supports numériques développés par l'Office.

De façon plus générale, les élus regrettent qu'il n'y ait pas de carte touristique de l'ensemble de la commune et s'interroge sur sa mise en place. Voir la réalisation d'un topo guide incluant les sentiers.

Visiblement ce sujet revenant sur la table régulièrement une réunion « repérage sentiers » sera organisée prochainement.

Michel FRISON : Il convient de faire un constat de ce que coûte réellement le lac à la commune. Il n'est pas question de le transformer en parc d'attraction mais de le rendre plus rentable tout en conservant et préservant son caractère naturel.

D'autres communes du Pays des Écrins ont également vu la fréquentation de leur camping baisser l'été dernier. L'office du Tourisme intercommunal du Pays des Écrins peut travailler avec les acteurs et commerçants locaux sur la commune pour l'aider à développer le volet tourisme, la communication et la promotion.

5) Délibérations

OBJET : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME POUR UNE TRANSITION VERS LA FIN DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES SUR LA COMMUNE

Le Maire de la Commune de La Roche de Rame



Vu la loi Labbé n°2014-110 du 06 février 2014, modifiée par l'article 68 de la loi pour la croissance verte, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national ;

Vu la Charte de l'Environnement de 2004 et notamment l'article 5 selon lequel « lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état de connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent dans leur domaine d'attribution, (...) à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation d'un dommage » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.110-1 et notamment le 2° de cet article ;

Vu l'article L.1311-2 du Code de la santé publique ;

Considérant que dans l'attente de l'entrée en vigueur d'interdiction, il y a urgence à protéger les abeilles et la biodiversité, les intérêts sanitaires des personnes susceptibles d'entrer en contact avec des pesticides (en premier lieu, les jeunes enfants mais également les promeneurs, etc.) et les intérêts économiques des apiculteurs notamment pour les néonicotinoïdes ;

Considérant en conséquence qu'en égard aux risques avérés de ces pesticides et au péril

Imminent qu'ils représentent sur notre santé, la biodiversité et l'environnement il y a lieu de tout mettre en œuvre pour que ne soit plus utilisé les produits phytopharmaceutiques ;

- ENGAGEMENT -

Par la présente, le conseil municipal s'engage, à l'unanimité ; à :

– Permettre aux employés municipaux de suivre une formation en « Gestion des espaces publics sans pesticide/biocide » ou « La biodiversité en espaces verts ou naturels » afin de bannir dans l'année les produits phytosanitaires de l'entretien des espaces verts (cimetières et terrains de sport).

– Mettre en place toutes actions utiles et moyens possibles pour créer un partenariat avec les agriculteurs locaux dans leur transition vers zéro produit phytosanitaire.

Par exemple, et de façon non exhaustive, par :

> La mise en place de Baux Ruraux Environnementaux,

> L'installation d'espaces test agricoles,

> Une aide financière sur des frais pédagogiques de formation,

> La proposition de diagnostics de conversion pour simuler les impacts techniques et économiques,

> La mise à disposition du matériel spécifique,

> Etc.

Cette démarche devra être réalisée sur une durée de trois ans.

OBJET : CONVENTION DE LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE PROVENCE ALPES ET CORSE.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Provence Alpes et Corse (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Roche de Rame a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000.00 euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstruit le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant : 100 000 euros

Durée : un an maximum

Taux d'intérêt applicable : Taux fixe de 1.10 % l'an

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Facturation des intérêts : *trimestrielle* civile, à terme échu

- Frais de dossier : 0.15 %

- Commission de gestion : néant

- Commission de mouvement : néant

- Commission de non-utilisation : 0.20 %

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire :

Autorisent Monsieur le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

OBJET : Délibération vente à l'Euro symbolique de la parcelle C1852 lieu-dit Les Lots à la Communauté de Communes du Pays des Écrins
Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création d'une station d'épuration sur la commune de La Roche de Rame, réalisée par la Communauté de Communes du Pays des Écrins, Maison du Canton, 05120 L'Argentière-La Bessée, qui permettra de collecter l'ensemble des eaux usées de la commune mis à part le hameau de Pra Reboul.

Considérant que la pompe de relevage est installée sur la parcelle C 1852 lieu-dit Les Lots - La Roche de Rame, sa superficie est de 956 m², en zone



Nn du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/08/2011 et R7 du Plan de prévention des risques naturels approuvé le 21/01/2010,
Considérant la demande de la Communauté de Communes du Pays des Écrins de cession de la parcelle communale C 1852 à l'Euro symbolique et la légitimité pour la Communauté de Communes d'être propriétaire des installations qu'elle exploite.

Considérant l'utilité publique de la station d'épuration pour la commune, et pour la communauté de communes du pays des Écrins

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil d'accepter la vente de cette parcelle à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.

- Acceptent la vente de la parcelle C 1852 à la Communauté de Communes du Pays des Écrins

- Précisent que cette vente est conditionnée à la réalisation de la station d'épuration.

- Précisent que les frais d'actes sont à la charge de La Communauté de Communes du Pays des Écrins, Maison du Canton, 05120 L'Argentière-La Bessée

- Indiquent que l'étude Notariale de Maître Fici - Le Kiosque - 05120 L'Argentière-La Bessée, sera chargée de la rédaction de l'acte de cession de cette parcelle à l'euro symbolique.

OBJET : Vente à l'Euro symbolique de « l'ancien Château » à la Communauté de Communes du Pays des Écrins

Monsieur Le Maire rappelle la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 transférant la compétence du développement économique à la Communauté de Communes Du Pays des Écrins ;

Vu l'implantation de la pépinière d'entreprises portée par la communauté de communes du Pays des Écrins dans l'ancien bâtiment appelé « Château » sur la parcelle cadastrée D 1586 dont le propriétaire est la commune de la Roche de Rame,

Vu les articles L 1321-1 et suivants du CGCT portant règles particulières pour la mise en œuvre des compétences entre les communes membres et la communauté de communes,

Vu la demande de la Communauté de Communes du Pays des Écrins ;

Considérant qu'il était prévu le transfert du seul bâtiment « Château » et des parkings affectés à Lucéo avec la compétence de développement économique

Monsieur Le Maire précise que cette dernière procédure a pris un certain retard et propose de signer l'acte notarié concrétisant ce transfert à la condition que cette mise à disposition, sous réserve de rétrocession garde son objectif premier à savoir une pépinière d'entreprise ou tout autre usage ouvert à l'ensemble de la population.

A défaut, compte tenu de la position de ce bâtiment au cœur du parc du château, tout changement de destination devra faire l'objet d'une validation de la part de la commune de La Roche de Rame.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.

Approuvent la cession gracieuse à l'euro symbolique du local et de l'emprise foncière du Château de La Roche de Rame, à la Communauté de Communes du Pays des Écrins

Précisent que tous les frais des actes notariaux (Acte de vente, règlement de copropriété ...) et du géomètre (cour de la crèche...) seront à la charge de la Communauté de Communes du Pays des Écrins, Maison du Canton, 05120 L'Argentière-La Bessée.

Indiquent que Maître Fici, BP 8 Le Kiosque 05120 L'Argentière-La Bessée sera en charge de la rédaction des actes notariaux

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DETR - ÉTAT ET DU FRAT RÉGION. ANNÉE 2021. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU LAC

Monsieur Le Maire rappelle la fréquentation toujours croissante du site du lac de LA ROCHE DE RAME depuis quelques années le vieillissement et l'inadaptation des équipements autour de celui-ci.

Il convient donc d'entreprendre des travaux importants sur l'ensemble de ce site.

Ce programme se réalisera en trois tranches de travaux.

Tranche 1 :

Aménagement des berges du lac permettant de rénover ou de créer des infrastructures de qualité pour le public tout en valorisant son patrimoine naturel.

Tranche 2 :

Aménagement de l'entrée Nord du lac : cette deuxième tranche comprendra la création ou le réaménagement de parkings, de sanitaires, de création d'un nouvel accès depuis le village en relation et dans le prolongement de la « voie verte » reliant L'Argentière-La Bessée à La Roche de Rame.

Tranche 3 :

Création d'une plage Nord sur les berges du lac, réaménagement, extension et adaptation du camping visant à une montée en gamme de l'offre d'accueil du camping et de la clientèle du lac.

Le montant des travaux pour la tranche 1, objet de cette demande de financement, est estimé à 626 179.72 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander les financements suivants :

Montant des travaux : 626 179.72 euros HT

Subvention ETAT- DETR 2021 : 40 % (dont 10 % de bonification pour insertion de clauses sociales dans le marché) = 250 471.88 euros

Subvention REGION-FRAT 2021 : 30 % = 187 853.92 euros

Autofinancement communal : 30 % = 187 853.92 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé du Maire.

- Sollicitent les financements tels qu'indiqués ci-dessus

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PAP RTE AUTRE. CRÉATION D'UN COMMERCE MULTISERVICES SUR LA NOUVELLE PLACE DU CENTRE VILLAGE.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de demande création d'un commerce multiservice sur la nouvelle place du centre village.

Le projet proposé aujourd'hui par la commune de La Roche de Rame s'appuie sur trois études complémentaires.

Tout d'abord une étude marchande qui nous a permis d'analyser les potentiels du marché, de repérer les segments à potentiel de développement puis de valider l'offre marchande, de proposer et de définir un concept réalisable.

Une étude sur le site touristique structurant du lac de La Roche de Rame et son camping afin de poursuivre sa politique de développement touristique et permettre l'allongement des séjours en répondant à la demande des clients.

Enfin une étude urbanistique et architecturale qui a pour but d'étudier le futur commerce dans ses détails mais également de réfléchir à la programmation de l'urbanisme autour de la place. Celle-ci nous permettra de réfléchir à la valorisation future des parcelles adjacentes à travers une opération architecturale et urbaine de qualité dans le respect de la valorisation du centre village.

Une enquête lancée par la municipalité a montré que les habitants de la Roche de Rame souhaitaient la réouverture d'un tel commerce et le rendu



de l'étude menée par le cabinet LESTOUX a démontré qu'un tel commerce pourrait être viable sur la commune.

Après chiffrage, le montant des travaux de construction d'un commerce multiservices s'élèverait à 502 240.00 euros.

Monsieur le Maire propose de solliciter les financements PAP AUTRES RTE à hauteur de 53 359 euros pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Sollicitent auprès des financement PAP-RTE autres un montant de 53 359 euros pour les travaux de création d'un commerce multiservices sur la nouvelle place du centre village.

OBJET : OPPOSITION A LA FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DES COMMUNES DU CANTON DE L'ARGENTIÈRE LA BESSÉE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune de la ROCHE DE RAME est un village, avec des habitants et des entreprises connaissant des difficultés financières d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel.

Notre population a donc besoin, plus qu'ailleurs, du soutien du service public.

Dans ce contexte, le projet de fermeture de la Trésorerie des communes du canton de L'Argentièrre-La Bessée par l'administration des finances et l'obligation faite alors aux habitants du canton de :

Se rendre à BRIANCON

Ou communiquer avec l'administration fiscale via internet

sont des non-sens inacceptables.

Les habitants de notre commune qui rencontrent des difficultés financières graves ont besoin de relations faciles avec les services fiscaux pour pouvoir expliquer leur situation et négocier des étalements de paiement.

Ces personnes ont aussi de graves problèmes de mobilité dans nos territoires de montagne. Elles sont souvent privées de véhicules ou de l'offre de transports qui est restreinte sur le territoire. Elles sont également souvent totalement coupées des moyens modernes de communication, malgré les efforts de la CCPE pour atténuer la fracture numérique.

Les élus de la ROCHE DE RAME, réunis en séance publique ce jour, manifestent par la présente délibération leur désaccord de voir s'éloigner du ressort de la commune le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'État aux exécutifs locaux et demandent que soit respectée la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Monsieur le maire propose donc aux membres du conseil municipal :

- de voter à l'unanimité une délibération d'opposition à ce projet de fermeture,

- de l'autoriser à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet en vue notamment d'exiger des autorités idoines le maintien de la Trésorerie de L'Argentièrre-La Bessée comme service de proximité et de pleine compétence.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le maire,

- Adoptent la délibération contre la fermeture de la Trésorerie des communes du canton de L'Argentièrre-La Bessée,

- Autorisent Monsieur le maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet.

6) Questions diverses

Marie BAILLARD : quelques chiffres apportés par le SMITOMGA :

un meilleur tri des déchets par les habitants : 170 kg par an par habitant contre 211 kg par habitant par an en 2018.

le coût actuel des taxes de transport pour les ordures ménagères et de 25 euros la tonne. Il doit passer à 60 euros la tonne en 2025.

Globalement le territoire trie mieux ses déchets. Ce qui permet une maîtrise des coûts. Les efforts de ces efforts sont cependant très atténués par l'augmentation des taxes de mise en décharge et de transport.

Michel FRISON : Un des rares effets positifs de la crise du COVID est que nous observons une modification des comportements, de notre consommation vers des circuits courts et de proximité qui génèrent globalement moins de déchets que les circuits classiques tels que les grandes surfaces.

Il est cependant évident que la diminution drastique des déchets ou emballages passera par une modification de l'emballage des produits par les grossistes.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2021

Présents : Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Vincent RICHE, Mélanie COURCIER, Olivier CHIENNO, Daniel ALLARD, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Marie BAILLARD, Michel MOYNIER, Steeve PEYRON, Amandine FIOT, Delphine THAENS

Pouvoirs : Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Steeve PEYRON

Au vu de la crise sanitaire, le conseil municipal se tient sans public et est rediffusé en direct sur Facebook

Secrétaire de séance : **Steeve PEYRON** (élu à l'unanimité)

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/01/2021

A l'unanimité

2/ Compte rendu des commissions

Groupe de Travail école

Mélanie COURCIER expose aux membres du conseil municipal l'avancée du projet d'extension/rénovation du groupe scolaire.

Avec l'appui du CAUE 05 (Conseil d'Architecture Urbanisme et de l'Environnement) le recrutement d'un programmiste est en cours, il est prévu une visite de l'école en compagnie de la Directrice le Lundi 22 Février à 14 heures avec les architectes.

Michel FRISON précise que suite à la validation du cahier des charges pour ce recrutement par le groupe de travail école l'appel à candidature est disponible sur le site des marchés publics depuis le 15 Février 2021. Le dossier a été retiré neuf fois avec huit intentions de candidater.

Transition énergétique agriculture

Marie BAILLARD prend la parole afin d'exposer aux membres du conseil municipal le compte rendu de la commission. Plusieurs points ont été



abordés :

- Réflexion sur les trois scénarii pour la zone de covoiturage dont un est clairement ressorti des échanges ; la commission a conscience qu'il s'agit d'une compétence intercommunale, néanmoins elle travaille sur l'élaboration d'un projet ficelé (lieu, foncier, signalétique ...) afin de le présenter à la Communauté de Communes du Pays des Écrins. Actuellement la Communauté de Communes est en cours de recrutement d'un technicien en charge de cette compétence.

- Présentation des organismes pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente.

De multiples débats sont en cours avec la SEVE concernant la mise en place de photovoltaïque, il se trouve qu'aujourd'hui l'aspect écologique de ces panneaux est controversé sur différents points.

La commission réfléchit à la pose de panneaux thermiques plus durables et plus écologiques, sans doute cette réflexion aboutira dans le cadre de la rénovation de l'école.

- Dans le cadre du projet Zerophyto initié par la commune. La commission réfléchit à lancer un appel à la population afin d'intervenir dans les cimetières et de façon plus globale étudie un réaménagement du cimetière centre du village avec enrobé végétal en géotextile.

- Collectivité exemplaire

La commission souhaite équiper le secrétariat de poubelles adaptées au tri des papiers et recherche des outils de partage de document en ligne.

Finances

Michel FRISON rappelle la rencontre du conseil municipal avec le cabinet Finances Active. Le cabinet a présenté une analyse des finances de la commune et les perspectives pour les années futures.

Les finances de la commune deviennent limitées, cela s'explique par une baisse des dotations de l'État. Jusqu'à présent, la commune a financé les projets à l'aide de ses propres moyens en réalisant les économies qui pouvaient être possibles notamment sur la charge salariale, mais ces économies ne peuvent plus être réalisées à présent.

Pour les futurs projets, force est de constater qu'il faudra trouver des moyens de financements supplémentaires. Clairement, pour trouver des ressources, la commune doit élargir ses propositions d'activités économiques et augmenter sa fiscalité. (deux fois inférieure au département des Hautes Alpes)

Monsieur Le Maire charge la commission finances de travailler à l'élaboration du budget en prenant en considération ces deux éléments.

Adressage des rues

Michel FRISON remercie le groupe de travail pour leur investissement quant à la nomination des rues de la commune, il tient à préciser que l'accueil des Rochons est vraiment favorable à cette initiative, il passe ensuite la parole à Daniel ALLARD.

Daniel ALLARD informe les membres du conseil municipal qu'après plusieurs réunions afin de nommer les voies communales de la commune, celles-ci ont été présentées aux deux associations « Les Passeurs de Mémoire » et « Le Patrimoine ». Le groupe de travail a surtout eu à cœur de respecter les usages des habitants de la commune.

Conseil Municipal Jeunes

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY informe les membres du conseil de la dernière réunion du conseil municipal jeunes dont l'ordre du jour était de faire le point sur leurs différentes rencontres.

En première partie ils sont revenus sur leurs riches échanges avec Agnes ANTOINE pour le Secours Populaire, après avoir récolté les jouets de Noël, les conseillers souhaitent s'investir dans le potager partagé et réfléchissent par exemple à un appel à la population pour des dons de graines.

Les conseillers municipaux jeunes souhaitent échanger avec les élus, Amandine FIOT est intervenue afin de leur présenter les travaux réalisés sur la commune et entendre leurs doléances à ce sujet.

Ils ont également pu échanger avec Steeve PEYRON au sujet de la déviation.

Le conseil municipal jeunes remercie les élus d'avoir pris le temps de répondre à leurs questions.

Prochaine interview au mois de Mars avec Monsieur Le Maire et son 1^{er} Adjoint.

Développement économique - Tourisme

Bruno LAROCHE prend la parole afin d'informer les membres du conseil des réflexions actuellement en cours, et portées sur les commerces autour du lac.

- Le Micky Bar

Les gérants du Micky Bar actuellement sous contrat de Délégation de Services Public avec la commune souhaitent une évolution de leur contrat.

Afin de pouvoir valoriser leur fonds de commerce, ils souhaitent la signature d'un bail commercial et propose une augmentation de la redevance.

La commune se confronte à des blocages administratifs et un travail est actuellement engagé auprès de conseils juridiques afin de répondre légalement à cette demande.

- Aquapark, souhaite faire évoluer son activité en agrandissant ses propositions de service avec l'aménagement d'un espace de location de « mini pédalos » réservé aux enfants de 2 à 5 ans dans l'actuelle « piscine » du lac ainsi que l'installation d'un ponton provisoire pour une activité paddles.

Michel MOYNIER en charge de cette négociation, ajoute que la négociation est actuellement en cours et précise une augmentation de la redevance.

Ecole enfance et Jeunesse

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY rappelle le départ de l'ATSEM Aurélie POUZERGUES vers une autre région.

Le conseil municipal la remercie pour son investissement au sein de l'école et lui souhaite bonne chance dans cette nouvelle aventure.

Madame Pasquali Barthelemy travaille actuellement sur les budgets de l'école 2021.

Travaux patrimoine enfance forêt

Daniel ALLARD rapporte le compte rendu de cette commission ainsi que les points abordés :

- Situation travaux signalés lors de la dernière commission

Certains travaux seront faits au printemps, l'abri bus de Pra Reboul est en attente des résultats de la déclaration de sinistre.

- Pont des Bonnaffés : les devis de remplacement des barrières et de réfection du mur sont en cours.

- Portés par le Syme 05, les travaux d'enfouissement du poste Le Mas (L'Amourier, La Combe, Le Serre) sont envisagés en quatre tranches, la première commencerait en 2021.

Pour rappel il s'agit d'enfouir les réseaux de basse tension électrique, de France télécom et d'éclairage public

L'ONF, dans le cadre du plan de relance pour la plantation arbres 'opération 1 millions d'arbres' propose un projet de reboisement dans la zone du Gorgeras. Il s'agirait pour la commune de charger l'ONF du plantage de 375 cèdres de l'Atlas et 875 pins noir d'Autriche. Le coût est de 8 415 € dont 3 366 (60 %) à charge de la commune. Une délibération est présentée au vote du conseil de ce soir.

En partenariat avec l'ONF, la commission travaux réfléchi à l'aménagement des ponts de la route du Lauzet. Le cout de l'opération est de 29 550 € dont 20 % à charge de la commune. Une délibération est présentée au vote du conseil de ce soir.



3/ Délibérations soumises à approbation

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT qui précise que le **maire** peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le **conseil** municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il **doit** toutefois **se retirer** au moment du vote (CE, 18 novembre 1931, Leclert et Le- page, recueil Lebon 992). Monsieur Le Maire Michel FRISON se

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRUNO LAROCHE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2020 du budget du CCAS, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2020

Libellés	Réalisé
Section de fonctionnement	
- Dépenses	4 659,55 euros
- Recettes	7 703,47 euros
Résultat global :	
Excédent	3 043,92 euros

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRUNO LAROCHE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2020 du budget de la Caisse des Écoles dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2020 :

Libellés	Réalisé
Section de fonctionnement	
- Dépenses	90 588,77 euros
- Recettes	102 011,50 euros
Résultat global :	
Excédent :	11 422,73 euros

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuvent le compte administratif 2020 du budget du CAISSE DES ÉCOLES.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CAMPING

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRUNO LAROCHE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2020 du budget du Camping dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2020 :

Libellés	Réalisé
Section de fonctionnement	
- Dépenses	16 711,60 euros
- Recettes	37 705,01 euros
Excédent de	20 993,41 euros
Section d'investissement	
- Dépenses	20 054,17 euros
- Recettes	43 380,86 euros
Excédent de	23 326,69 euros

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuvent le compte administratif 2020 du budget du CAMPING.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRUNO LAROCHE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2020 du budget de l'eau dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2020 :

Libellés	Réalisé
Section de fonctionnement	
- Dépenses	127 620,01 euros
- Recettes	123 702,75 euros
Déficit de	3 917,26 euros



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Section d'investissement

- Dépenses	118 614,11 euros
- Recettes	218 989,50 euros
Excédent :	100 375,39 euros

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuvent le compte administratif 2020 du budget du BUDGET DE L'EAU.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRUNO LAROCHE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2020 du budget locations soumises à TVA dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2020 :

Libellés	Réalisé
Section de fonctionnement	
- Dépenses	1 163,52 euros
- Recettes	41 945,11 euros
Excédent de	40 781,59 euros

Section d'investissement

- Dépenses	5 000,00 euros
- Recettes	115 153,24 euros
Excédent	110 153,24 euros

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuvent le compte administratif 2020 du budget du BUDGET LOCATION SOUMISES A TVA.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRUNO LAROCHE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2020 du budget général de la commune dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2020 :

Libellés	Réalisé
Section de fonctionnement	
- Dépenses	825 794,97 euros
- Recettes	909 515,68 euros
Excédent	83 720,71 euros

Section d'investissement

- Dépenses	384 576,41 euros
- Recettes	261 092,72 euros
Déficit :	123 483,69 euros

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuvent le compte administratif 2020 du budget du BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020.BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, 8e détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget général de la commune dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,



OBJET : COMPTE DE GESTION 2020. BUDGET DU CCAS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du CCAS dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020. BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de l'eau dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020. BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget locations soumises à TVA dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020. BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la Caisse des Écoles dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020. BUDGET DU CAMPING

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés

et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du Camping dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
Monsieur Le Maire Michel FRISON réintègre la salle du Conseil Municipal

OBJET : APPROBATION DU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL LE BATHEOUD

Monsieur Le Maire rappelle aux membres que lors du Conseil Municipal la délibération en date du 27 Novembre ordonnant une enquête publique jugeant de la possibilité de déclasser le domaine public communal d'une partie du domaine public communal bordant la parcelle cadastrée 736 Section C appartenant à la succession « DUC » dans le but d'un échange.

Considérant la proposition de la succession DUC de procéder à l'échange comme suit :

- 126m² (de la parcelle C 736) + 45m² (de la parcelle C 735) + 203 (de la parcelle C 735) m² = 126+ 248 = 374 m² cédés par la Commune de La Roche de Rame aux Consorts DUC.

- et 82m² (de la parcelle C 736) + 292m² (de la parcelle C570 en totalité) = 374 m² cédés par les Consorts DUC à la Commune de la Roche de Rame.

Les superficies échangées sont équivalentes.

Considérant la délibération du conseil municipal en date du Mercredi 12 Avril 1972 autorisant l'échange. Considérant qu'en date du 1^{er} Septembre 1972 la mairie a saisi le cabinet géomètre Potin pour réaliser le document d'arpentage.

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme réunie le 20 Novembre 2020, de procéder à cette régularisation,

Vu l'enquête publique déroulée du 26 Janvier 2021 au 2 Février 2021 inclus ; le commissaire enquêteur M. Jean François ALBRAND a rendu son rapport et ses conclusions favorables au déclassement d'une partie du domaine public communal à l'issue de cette enquête.

Après avoir pris connaissance des conclusions du commissaire enquêteur, consulté les plans cadastraux présentés, et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le déclassement de la partie du domaine public communal bordant la parcelle cadastrée C736 Le Bathéoud, accepte l'échange comme suit :

126m² (de la parcelle C 736) + 45m² (de la parcelle C 735) + 203 (de la parcelle C 735) m² = 126+ 248 = 374 m² cédés par la Commune de La Roche de Rame aux Consorts DUC.

82m² (de la parcelle C 736) + 292m² (de la parcelle C570 en totalité) = 374 m² cédés par les Consorts DUC à la Commune de la Roche de Rame. Les superficies échangées sont équivalentes.

Précise que l'intégralité des frais d'actes sera à la charge du demandeur, les Consorts Duc

Vincent RICHE, Amandine FIOT, Daniel ALLARD, Delphine THAENS, Marie BAILLARD, Mélanie COURCIER

OBJET : MOTION SUR L'AVENIR D'EDF ET DU SERVICE PUBLIC D'ELECTRICITE

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal avoir été sollicité par l'intersyndicalité sur le projet Hercule afin de voter une motion contre.

Ce projet vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici à 2022. Le projet a pour objectif de créer d'un côté un « EDF bleu » comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité et de l'autre un « EDF Vert » comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, la direction du commerce, les activités d'outre-mer », etc... « EDF bleu » appartiendrait à 100 % à l'État en revanche la branche « EDF Vert » serait partiellement privatisée et introduite en bourse à hauteur de 35 %, ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs.

Monsieur Le Maire rappelle que les réseaux de distribution publique d'électricité sont des piliers du système énergétique français et qu'ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est l'énergie sous ses différentes formes.

Le conseil municipal s'interroge sur les conséquences d'une privatisation partielle d'EDF, et regrette de n'avoir pas suffisamment d'informations sur ce sujet.

CONSIDÉRANT l'importance de recueillir toutes les informations afin de se prononcer

CONSIDÉRANT qu'il convient d'en débattre,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'ajourner ce point de l'ordre du jour

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT A LA RÉGION. PROJET UN MILLION D ARBRES

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le mélèze et le pin sont des essences forestières caractéristiques des Alpes du Sud, valorisables en bois d'œuvre de qualité et en bois d'industrie ou bois d'énergie.

Ces forêts forment des paysages caractéristiques de la région, et jouent un rôle fondamental dans la protection contre les risques naturels et abritent une diversité naturelle propre au milieu alpin. Cette opération vise à assurer l'avenir de ces peuplements par des actions de régénération.

Depuis quelques années, des dépérissements importants sont constatés dans ces plantations et des déficits de jeunes semis, vraisemblablement dus au changement climatique.

Le projet vise donc à planter des essences plus adaptées aux conditions climatiques à venir afin d'obtenir un peuplement mélangé plus résilient.

Les travaux consisteront donc à planter un mélange d'essences (cèdres d'Atlas et pin noir d'Autriche), en îlots d'avenir avec une densité de 250 plants hectare dont 70 % de pin noir et 30 % de cèdre d'Atlas.

Le montant total de ces plantations s'élève à **8 415** euros HT.

Monsieur Le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

Montant des travaux	8 415 euros HT
Subvention Région sud-PACA 40%	3 366 euros HT
Autofinancement communal 60 %	5 049 euros HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Approuvent le plan de financement ci-dessus

Sollicitent auprès de la Région SUD-paca une subvention à hauteur de 40 %

Du montant des travaux dans le cadre de l'opération un million d'arbres.

OBJET : ÉTUDE PRÉLIMINAIRE EN VUE D'OBTENIR DES FINANCEMENTS PUBLICS ONF COMMUNE REMISE EN ÉTAT DE DEUX PONTS ET ÉLARGISSEMENT DE VOIRIE - LE LAUZET

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le schéma de desserte forestier du pays du grand Briançonnais qui prévoit l'amélioration de la desserte des cantons du Lauzet, du Gorgeras et du Puy.

Il rappelle également que les deux ponts présents sur la route du Lauzet nécessitent une remise en état ou une adaptation afin de pouvoir permettre le transit des grumiers sur ces accès.

Les travaux, objet de la présente demande de financement porteront sur la remise en état de deux ponts, point noir répertorié ainsi qu'un élargissement de la piste en cassant la falaise afin de faciliter le braquage des grumiers en aval du pont du Giet sur la route forestière conduisant au Lauzet.



Le montant total de ces travaux s'élève à **31 350** € HT

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

Montant des travaux	31 350 euros HT
Subvention FEADER 80 %	25 080 euros HT
Autofinancement communal 20 %	6 270 euros HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Approuvent le plan de financement ci-dessus

Sollicitent auprès de la Région SUD-paca une subvention à hauteur de 40 %

Du montant des travaux dans le cadre de l'opération un million d'arbres.

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DETR 2021. CRÉATION D'UNE VIA FERRATA SUR LA COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'importance de l'activité touristique sur la commune de La Roche et de ses retombées économiques. Il rappelle la volonté du conseil municipal de diversifier l'offre touristique sur la commune en participant ainsi à l'offre globale du Pays des Écrins et l'intérêt que représentera la Via Ferrata à proximité du lac et de sa clientèle.

La Via Ferrata sera accessible toute l'année depuis le parking de la carrière de marbre rose au-dessus du hameau de Coutin ou par un sentier depuis les parkings du lac. Les travaux envisagés se situent sur un site proche du lac de La Roche de Rame dans une casse de blocs idéale pour la conception d'un parcours ludique et original de type parc acrobranche, mais sur du rocher. La difficulté sera adaptée aux enfants et aux débutants permettant ainsi à un plus grand nombre et aux familles en particulier de pouvoir l'emprunter.

De plus, la marche d'approche très courte inférieure à 5 mn et la proximité du lac devrait attirer le plus grand nombre.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une étude environnementale sera réalisée afin de vérifier l'impact de ce projet sur la faune et la flore dans le secteur.

Le montant des travaux s'élève à **95 100** € HT

Monsieur le Maire propose de demander les financements suivants :

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

Montant des travaux	95 100 euros HT
Subvention ETAT-DETR 30 %	28 530 euros HT
Subvention REGION-ESPACE VALLEEN 40%	38 040 euros HT
Autofinancement communal 30 %	28 530 euros HT

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention de Monsieur RICHE Vincent,

- Approuvent l'exposé du Maire.

- Sollicitent les financements tels qu'indiqués ci-dessus

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DSIL - ÉTAT ET DU FRAT RÉGION. ANNÉE 2021. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU LAC

(Annule et remplace la délibération en date du 15.01.2021)

Monsieur le Maire rappelle la fréquentation toujours croissante du site du lac de La Roche de Rame depuis quelques années ainsi que le vieillissement et l'inadaptation des équipements autour de celui-ci. Il convient donc d'entreprendre des travaux importants sur l'ensemble de ce site.

Il rappelle également la nécessité de maintenir le cadre naturel du lac et d'adapter ces équipements afin d'en préserver le cadre en permettant une qualité d'accueil conforme aux exigences de la fréquentation.

Il convient donc d'entreprendre des travaux importants sur l'ensemble du site en proposant globalement une montée en gamme

Ce programme se réalisera en trois tranches de travaux.

Tranche 1 :

Aménagement des berges du lac permettant de rénover ou de créer des infrastructures de qualité pour le public tout en valorisant son patrimoine naturel.

Tranche 2 :

Aménagement de l'entrée Nord du lac : cette deuxième tranche comprendra la création ou le réaménagement de parkings, de sanitaires, de création d'un nouvel accès depuis le village en relation et dans le prolongement de la « voie verte » reliant L'Argentière-La Bessée à La Roche de Rame.

Tranche 3 :

Création d'une plage Nord sur les berges du lac, réaménagement, extension et adaptation du camping visant à une montée en gamme de l'offre d'accueil du camping et de la clientèle du lac.

Le montant des travaux pour la tranche 1, objet de cette demande de financement, est estimé à **626 179,72** € HT.

Monsieur le Maire propose de demander les financements suivants :

Montant des travaux	626 179,72 euros HT
Subvention ETAT- DSIL 2021 40 %	250 471,88 euros HT
(dont 10 % de bonification pour insertion de clauses sociales dans le marché	
Subvention REGION-FRAT 2021 30 %	187 853,92 euros HT
Autofinancement communal 30 %	187 853,92 euros HT

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé du Maire.

- Sollicitent les financements tels qu'indiqués ci-dessus

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DSIL 2021 EXCEPTIONNELLE. PLAN FRANCE RELANCE. RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur Le Maire rappelle que la salle polyvalente de la commune de La Roche de Rame est un des outils majeurs de la cohésion sociale de notre village.

Elle est en effet utilisée de par sa capacité d'accueil allant jusqu'à 120 personnes pour de multiples usages des plus jeunes aux plus âgés, en journée et en soirée, la semaine et les week-ends.

Sa position géographique à une dizaine de mètres de l'école élémentaire et maternelle a permis dès les premières années de sa mise en service d'y accueillir la restauration scolaire pour y organiser des ateliers ou diverses séances éducatives.

Le corps enseignant apprécie en plus de sa proximité, son volume et sa capacité d'accueil.

C'est ainsi qu'aujourd'hui une moyenne de 60 enfants fréquente quotidiennement, et sur deux services, la salle polyvalente.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Le tissu associatif local, riche de très nombreuses associations très actives l'utilisent régulièrement.

Enfin, les week-ends elle est souvent utilisée pour l'organisation de nombreuses festivités privées tels que des mariages, anniversaires etc...

Cependant, cette salle datant de 1987, celle-ci ne répond plus aux normes en matière d'isolation et les factures payées pour la chauffer sont très importantes et pèsent fortement sur le budget communal.

La municipalité de La Roche de Rame considère du caractère indispensable de cette salle souhaite entreprendre des travaux de rénovation énergétique.

Suite à la première tranche de travaux terminés en 2019 avec le remplacement de l'ensemble des menuiseries. Nous souhaitons dès à présent poursuivre cet effort en renforçant l'isolation extérieure des murs actuels fait de « béton cellulaire de 20 cm » et en isolant la toiture par la méthode du « sarking » permettant ainsi l'isolation thermique par l'extérieur, en rehaussant légèrement la toiture nous permettant de conserver l'isolation phonique actuelle et l'éclairage qui y est intégré.

Le remplacement de la chaudière qui alimente la salle polyvalente, n'est pas intégré dans le programme actuel de travaux, celui-ci sera étudié et appréhendé dans la définition précise des travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire dont l'étude a débuté il y a quelques semaines, les travaux pourraient débuter à partir de l'été 2023.

Montant estimé des travaux : **126 805 € HT**

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la DSIL 2021 exceptionnelle. Rénovation des bâtiments communaux selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux	126 805 euros HT
Subvention DSIL 2021 exceptionnelle 80 %	101 444 euros HT
Rénovation énergétique	
Autofinancement communal 20 %	25 361.00 euros HT

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Approuvent le plan de financement ci-dessus
- sollicitent une subvention d'un montant de 80 % au titre de la DSIL 2021. Exceptionnelle. Rénovation énergétique des bâtiments communaux.

OBJET : RACCORDEMENT POSTAL

Monsieur le Maire indique que dans un souci d'amélioration du cadre de vie et du service rendu à la population il y aurait lieu de procéder sur l'ensemble de la Commune au raccordement postal, c'est-à-dire à la dénomination des voies et à la numérotation des habitations.

En effet, cette démarche apparaît nécessaire pour faciliter :

L'accès des soins et des premiers secours.

Les déplacements à l'intérieur de la Commune grâce à la technologie GPS.

La livraison des entreprises.

Le développement des services à la personne

L'accès des facteurs, notamment les remplaçants, aux domiciles des clients.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE PROCÉDER à l'élaboration du raccordement postal sur notre Commune.

DE DONNER tous pouvoirs au Maire afin de consulter les entreprises, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'élaboration de l'adressage postal et de régler la dépense.

CHARGE le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AU DÉPARTEMENT DANS LA CADRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE 2021. ÉCLAIRAGE ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE LA FORGE ET DU FOUR DE LA FARE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis 1940 environ, la forge et le four à proximité du quartier de la FARE étaient à l'abandon. À partir de 2016 a été entamé par la municipalité, un projet de restauration des deux édifices avec la volonté de respecter les anciens plans.

En effet, la réalisation d'un aménagement extérieur permettrait d'encadrer le bâtiment et de mettre en valeur ses traits distinctifs avec une harmonisation de l'aspect du bâtiment par la mise en place de végétation appropriée. Cela permettra également une meilleure accessibilité du bâtiment, favorisa un accès facilitateur et sécurisant aux usagers notamment par l'ajout de dalles. Un éclairage extérieur sera également mis en place afin de mettre en valeur ces deux bâtiments.

Le montant total des travaux s'élève à **10 867,54** euros HT.

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

Montant des travaux	10 867,54 euros HT
Subvention Département des Hautes-Alpes 70 %	7 607,28 euros HT
Autofinancement communal 30 %	3 260,26 euros HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Approuvent le plan de financement ci-dessus

Sollicitent auprès du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 70% pour les travaux d'éclairage et d'aménagement du four et de la forge de la Fare

3/ Questions Diverses

Marie BAILLARD souhaite qu'au prochain conseil municipal Monsieur Le Maire puisse présenter les points suivants :

- Autorisation donnée au Maire de signer une Convention de partenariat avec l'Association Patrimoine
- Contrat de mise à disposition d'un terrain communal à une association de pratique d'Airsoft

Elle informe également que l'association du patrimoine a déposé un dossier de subvention auprès de RTE « mesprojetsterritoriaux » pour l'aménagement intérieur de la forge

Demande si la commune pense adhérer à la fondation du patrimoine (75 Euros), le conseil municipal est favorable.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/03/2021

Présents : Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Steeve PEYRON, Marie BAILLARD, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, **Mélanie COURCIER**, Olivier CHIENNO, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Amandine FIOT



Paul BASSA donne pouvoir à Steeve PEYRON
Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Marie BAILLARD
Vincent RICHE donne pouvoir à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY

Absentes : Geneviève MARTIN, Delphine THAENS

1) Secrétaire de séance :

Daniel ALLARD (élu à l'unanimité)

2) Délibérations

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT. TRAVAUX D'URGENCE ANNÉE 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le très mauvais état du garde-corps du pont des Bonnaffés endommagé lors de l'année 2020. Il rappelle également le récent effondrement du mur soutenant la voirie communale et situé en aval immédiat du pont des Bonnaffés. Par ailleurs, il informe les conseillers des dégradations importantes des accotements de la RN 94 à la traversée de l'agglomération dues au déneigement et engendrant des situations dangereuses pour les piétons lorsqu'ils sont amenés à marcher en bordure de la bande de roulement.

Le montant de ces travaux d'urgence se décomposent de la manière suivante :

Remplacement des garde-corps du pont des Bonnaffés	15 629.60 euros HT
Réfection du mur de soutènement en aval du pont	27 900.50 euros HT
Réfection des accotements piétonniers à la traversée de l'agglomération	52 043.00 euros HT
soit un total de	95 573.10 euros HT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter un financement du Départementale plus élevé possible dans le cadre de l'enveloppe cantonale sur les travaux d'urgence année 2021.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- Approuvent l'exposé du Maire.

Sollicitent le financement du Département tel qu'indiqué ci-dessus.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE POUR LE FOUR ET LA FORGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les travaux de réhabilitation du four et de la forge en 2018.

Il précise que cette année, vont être réalisés les travaux d'aménagement extérieurs (éclairage et espaces verts) et aménagement intérieur.

Des animations auront ensuite lieu dans la forge, Monsieur le Maire propose donc de confier cette activité d'animation à l'association « patrimoine » par la signature d'une convention ci-joint.

Après lecture de cette convention,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Autorisent ce dernier à signer une convention avec l'association patrimoine pour l'animation de la forge du quartier de la Fare.

OBJET - LOCATION DE TERRAIN - L'HERME DES ISCLES

Vu la demande de l'association Airsoft Du Grand Briançonnais en date du 21/02/2021, représentée par son président Monsieur Lionel MOAL dont le siège social est à 8 Rue Saint Jean 05120 L'Argentière La Bessée de louer une parcelle communale cadastrée A-498 lieu-dit L'Herme des Iscles, en vue d'y pratiquer une activité nommée Airsoft.

Monsieur Le Maire indique aux membres du conseil municipal l'objet de l'association à savoir : promouvoir, développer, informer et initier à la pratique de l'Airsoft de manière légale, responsable et sécuritaire. L'Airsoft est une activité utilisant des répliques d'armes propulsant des billes en amidon de maïs (biodégradables), il s'agit d'un sport, en équipe ou individuel, ayant pour objectif l'expression ou l'amélioration des conditions physiques.

Monsieur Le Maire indique qu'il s'agit également d'un loisir, correspondant à une activité ludique avec plusieurs aspects différents, incluant jeu de rôles, jeu de simulation de combat ou tir sur cible. L'activité Airsoft est encadrée par les réglementations édictées par la Fédération Française d'Airsoft.

Après avoir pris connaissance du dossier de présentation, des plans et de l'activité proposée, après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins deux votes contre (B. LAROCHE et S. PEYRON) et quatre abstentions (D. ALLARD, P.BASSA, I.LAMICHE et M.FRISON)

Acceptent de louer à l'association Airsoft du grand Briançonnais la parcelle A-498 dans le but de la pratique du Airsoft.

La location est consentie à compter du 1^{er} avril 2021

Monsieur le Maire est chargé d'établir le contrat de prêt de terrain et est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE ET DE SON SUPPLÉANT À LA CLECT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges a été créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque

Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune et un suppléant.

Aussi M. Le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

M. Le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal décide

- de voter à main levée 5 (vote à l'unanimité).



- Se porte candidat pour être membre titulaire : Monsieur Michel FRISON
- Se porte candidat pour être membre suppléant : Monsieur Bruno LAROCHE

Sur proposition de M. Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Considérant que dans le cadre du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-1V du Code Général des Impôts ;

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT ;

Sont désignés comme représentants de la CLECT :

Représentant titulaire Michel FRISON

Suppléant Bruno LAROCHE

3) Questions diverses

Rapport Finances Active :

Il fait apparaître, malgré les faibles charges de personnel et le désendettement de la commune nécessite des ressources supplémentaires afin de continuer à pouvoir investir et assurer les dépenses courantes, les entretiens.

Michel FRISON précise que le niveau de fiscalité n'a pas augmenté depuis 20 ans et que les travaux réalisés depuis l'ont été en faisant appel aux ressources propres de la commune, ce qui n'est plus possible aujourd'hui.

Un travail va être effectué par la commission finances afin d'essayer de trouver des recettes supplémentaires à court et moyen terme.

La suppression de la TH par l'état a pour conséquence que la seule possibilité pour la commune d'augmenter sa fiscalité en touchant exclusivement les propriétaires fonciers.

Michel MOYNIER : la commune serait-elle intéressée par l'accueil d'une base végétalisée de stockage de containers sur l'ancien stade de football ?

Michel FRISON : il faut réfléchir à la valorisation de ce site maintenant que les réseaux sont existants à proximité du fait de l'implantation de la station d'épuration en tenant compte que ce secteur est la porte ouverte des communes de Champcella et Freissinières.

Bruno LAROCHE : il convient d'achever le travail sur la DSP du Micky Bar ainsi que sur la demande de l'Aquapark.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2021

Présents : Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Steeve PEYRON, Daniel ALLARD, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Mélanie COURCIER, Olivier CHIENNO, Michel MOYNIER, Amandine FIOT, Paul BASSA, Isabelle LAMICHE, Vincent RICHE, Geneviève MARTIN, Delphine THAENS

Marie BAILLARD donne pouvoir à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY

1) Secrétaire de séance : Paul BASSA (élu à l'unanimité)

Michel FRISON remercie Geneviève MARTIN pour sa participation à ce conseil municipal et l'assure du soutien de l'ensemble des membres du conseil municipal face aux épreuves difficiles qu'elle traverse.

2) Compte rendu des conseils municipaux du 19/02/2021 et 11/03/2021 : vote à l'unanimité

3) Compte rendu des commissions

Commission travaux : Daniel ALLARD fait un compte rendu sur la commission :

Travaux de goudronnage envisagés :

Route de l'école du pont Fare au parking école

Route du nouveau cimetière

Bas côté RN94

Salle polyvalente : le dossier isolation toiture et murs a été déposé.

Ponts routes forestières : le dossier réfection des deux ponts route du Lauzet **a été déposé.**

Un million d'arbres : le dossier a été déposé.

Garde-corps pont des Bonnaffés : le devis de l'entreprise Mokadem est retenu, le dossier a été déposé.

Mur pont des Bonnaffés : **le devis de l'entreprise Weiler est retenu, le dossier a été déposé.**

Chutes de blocs Coutin : le service RTM préconise une purge et la pose d'un dispositif pour arrêter les blocs (type grillage).

Travaux eau : de nombreuses fuites réparées, il faut envisager de refaire périodiquement des tronçons du réseau, le schéma directeur nous donnera les priorités. La section d'investissement dégage un excédent d'investissement propre à permettre la **réalisation de ce type de travaux.**

Commission développement économique - Tourisme - Commerce :

Bruno LAROCHE fait un compte rendu sur les différents points abordés :

Micky Bar : demande du délégataire de l'actuelle DSP de ne plus assurer la location des pédalos et de les sous louer à l'Aqua Park ce qu'autorise le contrat de la DSP.

Un appel à candidature va être lancé pour le petit chalet bois au sud du lac.

Demande de dépôt de containers en face de Pra Reboul. A voir si cela est possible en fonction de la situation des parcelles et de possibilités qui nous sont permises par le règlement du PLU et du PPR.

Demande de la part d'un orthophoniste pour s'installer sur la commune. Proposition de bureaux dans les locaux en dessus de la mairie.

Commission associations, événements et culture :

Michel FRISON : examen des demandes de subventions 2021. Certaines associations de la commune, au vu de l'arrêt de leur activité, ont souhaité ne pas solliciter de subvention en 2021. Merci à ces associations d'avoir joué le jeu.

La répartition des subventions fait l'objet d'une délibération à l'ordre du jour de ce conseil.

Michel FRISON remercie Vincent RICHE et toute l'association Croq'Jeux pour le travail effectué pendant la période COVID et encore maintenant pour le maintien du service.



Conseil Municipal Jeunes :

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : les jeunes ont interviewé Michel FRISON et Bruno LAROCHE sur leurs fonctions. Une prochaine action pourrait consister à la création de jardins en collaboration avec le Secours Populaire. Michel FRISON remercie le Conseil municipal Jeunes pour son travail au sein de la commune en précisant également que d'autres communes s'en inspirent pour créer également un conseil municipal jeunes.

CRD - Comité de suivi Déviation :

Steeve PEYRON : une réunion aura lieu le 21 avril à la salle polyvalente de la commune.

Michel FRISON et Steeve PEYRON remercient Jean François ALBRAND, démissionnaire de son rôle de président, pour son implication dans ce dossier au cours des dernières années.

Le travail va continuer en relation avec la DREAL.

La population va être consultée au moyen d'ateliers de travail en juin au début d'été à ce sujet. Des informations sur l'avancée de ce dossier lui sont communiquées **régulièrement** via le bulletin municipal, le site Internet et la page Facebook de la commune.

Un flyer sera distribué aux habitants afin de s'inscrire à ces ateliers participatifs.

4) Délibérations

Michel FRISON présente le contexte dans lequel ont été élaborés ces BP 2021.

La commune a fait appel à un cabinet afin de réaliser une étude sur les finances et sur les perspectives futures d'investissement. Le rapport a conclu à la fragilité des finances de la Roche de Rame malgré les efforts entrepris sur les dépenses de fonctionnement. Les recettes sont en baisse : diminution des dotations de l'État depuis quelques années, fiscalité non évolutive...

Afin de pouvoir investir dans les prochaines années et après avoir puisé dans les réserves pour mener à bien plusieurs projets importants (place centre village, parvis église, maison des associations...) il devient inévitable d'augmenter la fiscalité locale qui repose désormais sur les seuls propriétaires (la taxe habitation étant supprimée en totalité en 2023).

Michel FRISON précise que les BP 2021 ont été bâtis avec une augmentation de la fiscalité locale de 10 points soit 23.86 %.

Cette fiscalité supplémentaire représentera 95 000 euros / an pour la commune, somme entièrement dédiée aux **projets d'investissements futurs**.

Vote des délibérations

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du budget locations soumises à TVA, soit un excédent d'exploitation de 40 781.59 euros et un excédent d'investissement de 110 153.24 euros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent d'exploitation de 40 781.59 euros en section d'investissement du Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,

Décident d'affecter l'excédent d'exploitation de 40 781.59 euros en section d'investissement du Budget Primitif 2021.

OBJET : MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET CAISSE DES ÉCOLES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du budget CAISSE DES ÉCOLES, soit un excédent de fonctionnement de 11 422.73 euros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2020 de 11 422.73 euros au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent, l'exposé de M. le Maire,

décident de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2020 de 11 422.73 euros au budget primitif 2021.

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2020 EN SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET DU CAMPING.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du budget CAMPING de la Commune, soit un excédent d'exploitation de 20 993.41 euros et un excédent d'investissement de 23 326.69 euros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent d'exploitation 2020 de 20 993,41 euros en section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, l'exposé de M. le Maire,

Décident d'affecter au compte 1068 en section d'investissement l'excédent d'exploitation 2020 de 20 993.41 euros au budget primitif 2021.

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du budget général de la Commune, soit un excédent de fonctionnement de 83 720.71 euros et un déficit d'investissement de 123 483.69 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 de 83 720.71 euros à la section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent, l'exposé de M. le Maire,

décident d'affecter les 83 720.71 euros en section d'investissement au compte 1068 *excédent de fonctionnement capitalisé* au budget primitif 2021.

OBJET : MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET CCAS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du budget CCAS, soit un excédent de fonctionnement de 3 043.92 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2020 de 3 043.92 euros au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent, l'exposé de M. le Maire,

décident de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2020 de 3 043.92 euros au budget primitif 2021.



OBJET : FIXATION DU TAUX DES TAXES. ANNÉE 2021

(annule et remplace la délibération, 2021.38 en date du 09/04/2021)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux des taxes pour l'année 2021.

Il rappelle qu'à compter de cette année, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation du fait de la suppression de celle-ci. Celle-ci est désormais compensée par le transfert du taux de taxe sur le foncier bâti du Département soit 26,10 % sur le taux de foncier bâti de la commune.

Pour l'année 2020, le rebasage du taux communal de foncier non bâti notifié par les services de la DGFiP est donc de 40.37 %.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter pour l'année 2021 les taux suivants ::

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	50.37 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	120.22 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

:approuvent, l'exposé de M. le Maire,

décident de fixer le taux des taxes pour l'année 2021 tel que ci-dessus indiqué.

OBJET : SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions accordées par la Commune pour l'année 2021

	EUROS
Echo des Glaciers	100
La Rive Reine	200
A.M.A.C.	150
Coop. Scolaire LA ROCHE	1 300
Croq'Jeux cantine	32 209
FNACA	50
ASL des canaux de la Roche de Rame	400
ASL des canaux de Pra Rebou	160
Saint Hubert Rochoise	100
Prévention routière	50
Patrimoine de la Roche de Rame	250
Sport Santé Écrins	200
Souvenir français	150
Amicale des sapeurs pompiers (Trail le sourire d'Aurore)	500
Collège des Giraudes L'Argentière la Bessée (voyage à Porquerolles)	550
Collège les Giraudes L'Argentière la Bessée (voyage à Paris)	120
Les Trois Petits Rochons	100
Association refuge solidaire	250
SOS chats des rues du Briançonnais	300
Yogalp	100
Comité des fêtes	700
RASED	150

TOTAL en EUROS

37 989

Vincent RICHE et Mélanie COURCIER se retirent du vote

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorisent Monsieur le Maire à verser les subventions énoncées ci-dessus aux associations pour l'année 2021

OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DU C.C.A.S. - ANNÉE 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour l'équilibre du budget primitif 2021 du C.C.A.S. une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2021 de 456.08 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,

votent une participation du budget communal au budget du C.C.A.S. d'un montant de 456.08 euros pour l'année 2021

OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES - ANNÉE 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'équilibre du budget primitif 2021 de la Caisse des Écoles, une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2021 de 73 427.27 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,

votent une participation du budget communal au budget de la Caisse des Écoles d'un montant de 73 427.27 euros pour l'année 2021

OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DE L'EAU - ANNÉE 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'équilibre du budget primitif 2021 de l'eau, une participation communale est nécessaire.



Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2021 de 39 808.57 euros.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :
approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,
votent une participation du budget communal au budget de l'eau d'un montant de 39 808.57 euros pour l'année 2021

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021. CCAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 du CCAS.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	4 500.00 euros
- Recettes	4 500.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent le budget primitif 2021 du CCAS

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021. CAISSE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 de la Caisse des Écoles

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	84 850.00 euros
- Recettes	84 850.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent le budget primitif 2021 du budget de la Caisse des Écoles

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021. BUDGET DU CAMPING

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 du camping.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

- Dépenses	17 600.00 euros
- Recettes	17 600.00 euros

Section d'investissement :

- Dépense	45 920.10 euros
- Recettes	45 920.10 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent le budget primitif 2021 du budget du Camping.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021. LOCATIONS SOUMISES A TVA.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 du

Budget des locations soumises à TVA.

Il précise que les montants des restes à réaliser 2020 ont été modifiés à la demande de la Préfecture. Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente

comme suit :

Section d'exploitation :

- Dépenses	48 102.00 euros
- Recettes	48 102.00 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	570 240.00 euros
- Recettes	570 240.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent, le budget primitif 2021 du budget des locations soumises à TVA.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021. BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 du

Budget de l'eau. Il précise que les montants des restes à réaliser 2020 ont été modifiés à la demande de la Préfecture.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	161 929.74 euros
- Recettes	161 929.74 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	185 087.31 euros
- Recettes	185 087.31 euros

Le vote du budget pour la section d'investissement se fait au niveau des chapitres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent, le budget primitif 2021 du budget de l'eau.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 du budget général de la commune.

Il précise que les montants des restes à réaliser 2020 ont été modifiés à la demande de la Préfecture.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	951 902.00 euros
------------	------------------



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

- Recettes	951 902.00 euros
Section d'investissement :	
- Dépenses	539 254.64 euros
- Recettes	539 254.64 euros

Le vote du budget pour la section d'investissement se fait au niveau des chapitres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent le budget primitif 2021 du budget général de la commune

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT. TRAVAUX D'URGENCE ANNÉE 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le problème des chutes de blocs au quartier de Coutin derrière la propriété de monsieur ABEIL.

Ce problème récurrent est dû à l'activité d'animaux sauvages qui engendre une destruction superficielle des sols et donc des chutes de pierres.

Dernièrement un bloc plus important est tombé dans leur propriété. Une étude technique sur la résolution des désordres a été commandée au RT, elle conclut sur la nécessité de réaliser de manière urgente une purge manuelle du talus et de mettre en place une barrière fixe de grillage d'une hauteur d'un mètre.

Le montant de ces travaux d'urgence s'élève à 12 000 euros HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter un financement du Département le plus élevé possible dans le cadre de l'enveloppe cantonale sur les travaux d'urgence année 2021.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.

Sollicitent le financement du Département tel qu'indiqué ci-dessus.

OBJET : CONVENTION D OBJECTIFS, MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME POUR L'ASSOCIATION CROQU'JEUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer une nouvelle convention d'objectifs, moyens matériels et humains pour la mise à disposition des locaux de la commune de la Roche de Rame, pour l'Association Croqu'jeux, afin de définir les conditions de versement de la subvention par la commune à l'association.

Il donne lecture aux membres du Conseil Municipal de cette convention, et précise que l'association s'engage par cette convention à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la fourniture de repas et à l'accueil des enfants en périscolaire.

Cette convention est proposée sur une durée de neuf mois renouvelable chaque année par tacite reconduction sans pouvoir excéder trois ans.

Vincent RICHE se retire

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Autorisent ce dernier à signer avec l'association Croqu'Jeux la convention d'objectif, moyens matériels et humains pour la mise à disposition des locaux de la commune de la Roche de Rame.

OBJET : LANCEMENT APPEL A CANDIDATURE OCCUPATION DU CHALET DU LAC

Monsieur le Maire rappelle la présence d'un chalet en bois à l'entrée Sud du Lac, vide et inoccupé depuis deux saisons, la Communauté de Communes du Pays des Écrins n'en ayant plus l'usage pour leur « point info ».

Monsieur le Maire propose de lancer un appel à candidature sous forme d'Autorisation d'occupation du Territoire (AOT).

L'avis d'appel public à candidatures sera conforme aux articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivant du code Général des Collectivités Territoriales (en vertu de la loi « Sapin » du 29/01/1993).

Monsieur Le Maire propose que le cahier des charges soit ouvert à toutes propositions d'activités et de redevance pour la commune afin de ne pas laisser cet endroit vide.

Il rappelle ensuite que la Délégation de Services Publics du Micky Bar prend fin en septembre 2022, et propose de fixer le terme de l'AOT du chalet à cette date, afin d'étudier ensuite la possibilité de joindre le chalet au Micky Bar.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le principe d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine public pour la gestion du chalet.

- mettre en œuvre la procédure prévue par les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du C.G.C.T.

- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires : lancer un avis d'appel public à concurrence pour la future AOT ; sélectionner, par consultation de la commission de délégation des services publics, les candidatures avec envoi du cahier des charges aux candidats retenus ; réceptionner et analyser les offres ; choisir le futur délégataire après libre négociation avec Monsieur le Maire.

OBJET : EMPRUNT DE 150 000 EUROS AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour réaliser les travaux d'investissements 2021, il convient de contracter un emprunt d'un montant de 150 000 euros.

Des propositions ont été demandées à plusieurs banques et après analyse, il apparaît que la BANQUE POSTALE présente les conditions les plus avantageuses.

Il propose donc de contracter un emprunt de 150 000 euros auprès de cet organisme selon les conditions suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 150 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt	: 15 ans
Objet du contrat de prêt	: financement des investissements 2021
Tranche obligatoire à taux fixe	
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant	: 150 000,00 EUR
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 31/05/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 0,75 %
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle Mode d'amortissement : échéances constantes



remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement : 200,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec La Banque Postale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'expose de Monsieur le Maire

Décident de contracter auprès de la Banque postale un emprunt d'un montant de 150 000 euros dans les conditions énoncées ci-dessus.

5) Questions diverses

Michel FRISON : ouverture d'un centre de vaccination permanent à L'Argentière-La-Bessée trois demi-journées par semaine. Il remercie le CCAS de la commune pour son travail sur les prises de rendez-vous pour la population (environ 20 personnes) à qui nous avons permis l'accès à la vaccination.

Les conditions d'accès aux crèches pour les enfants ont changé, passant désormais à un parent personnel prioritaire. Ces changements rendent difficiles l'organisation au niveau de la Communauté de communes de l'ouverture de crèches.

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : un élargissement pourrait-il être prévu pour la vaccination des personnels communaux et travaillant dans les écoles ?

Steeve PEYRON : où en sont les effacements des TAGS sur le mur du cimetière ?

Michel FRISON : les enfants responsables ont été identifiés. Les parents vont prendre en charge le nettoyage ou la réfection du mur. Il remercie les parents concernés pour leur démarche auprès de la commune.

Delphine THAENS : l'hôpital de Briançon n'est pas débordé par les hospitalisations COVID. La situation est bien maîtrisée et le nombre de patients pris en charge n'engendre pas de tension.

Isabelle LAMICHE : M. Fontaine du Bathéoud a réalisé un très beau travail au niveau du site d'escalade.

Michel FRISON rappelle que les particuliers ne doivent pas équiper de nouvelles voies sans l'accord de la commune.

Paul BASSA : la ressourcerie de Saint Martin de Queyrières recherche du personnel.

Michel FRISON : la Communauté de communes et le service social ont été sollicités afin de recruter des services civiques qui pourraient intervenir à la demande des communes pour des missions spécifiques.

Michel MOYNIER a assisté à une réunion sur l'Espace Valléen. Il convient de faire remonter les projets de la commune pouvant entrer dans le programme.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/2021

Présents : Michel FRISON, Marie BAILLARD, Steeve PEYRON, Daniel ALLARD, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Vincent RICHE, Bruno LAROCHE, Delphine THAENS

Pouvoirs : Olivier CHIENNO donne pouvoir à Daniel ALLARD - Bruno LAROCHE donne pouvoir à Marie BAILLARD - Mélanie COURCIER donne pouvoir à Michel MOYNIER
Amandine FIOT donne pouvoir à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY - Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Michel FRISON

Absente : Geneviève MARTIN

1) Secrétaire de séance : Marie BAILLARD (élue à l'unanimité)

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09/04/2021 : vote à l'unanimité

3) Compte rendu des commissions

Commission communication :

Steeve PEYRON présente les points abordés lors la commission du 12 avril 2021 :

La souscription en ligne ULULE pour l'aménagement intérieur du four et de la forge. Le délai arrive à son terme dans 10 jours et déjà 90 % des fonds sont obtenus.

Envoi de news-letter ou information à la population par email, nécessité de s'inscrire pour la population via le document joint au bulletin municipal.

L'édition du guide pratique sur la commune est repoussée à l'année prochaine car la fabrication des panneaux sentiers a pris du retard.

Un article sera mis dans le prochain « entre Lacs et Durance » pour expliquer la hausse du taux de la taxe foncière.

Le marché hebdomadaire reprend tous les mardis matin à partir du 22 juin 2021.

Commission urbanisme :

Michel FRISON : trois délibérations seront votées lors de cette séance du conseil municipal.

Les points suivants qui ont été abordés sont :

Vente des deux terrains appartenant à la commune près du futur commerce. Terrains d'environ 400 m2. La commune travaille sur la recherche de partenariats privés pour une petite opération de promotion. LA vente de ces deux terrains participe aussi à l'équilibre des budgets 2021 contraints.

Groupe de travail groupe scolaire : Michel FRISON : recherche d'un programmiste pour la rénovation et l'extension du groupe scolaire.

Quatre bureaux ont candidaté en fonction du cahier des charges proposé. Deux ont reçu une note quasi identique. L'audition des deux candidats a conduit la commission à proposer au conseil municipal le choix du cabinet Flores. Une délibération sera proposée en ce sens lors de ce conseil municipal. La mission du bureau d'étude débutera en juillet pour se terminer en janvier 2022.



Commission transition énergétique et travaux :

Marie BAILLARD : Référencement de l'ensemble des containers poubelles présents sur la commune en collaboration avec la Communauté de communes du Pays des Écrins. Certains ont dû être enlevés du fait de contraintes techniques pour le camion d'enlèvement.

Favoriser le tri au niveau du lac en supprimant les poubelles au sud et nord. Ceci à titre expérimental.

Pose de deux garages à vélo aux deux extrémités du lac à la demande du conseil municipal jeunes.

Possibilité de création d'une zone de co-voiturage vers le carrefour de Géro.

Limitation des produits phytosanitaires dans les cimetières.

Daniel ALLARD :

Nettoyage des torrents en complément de l'entretien par la Communauté de communes dans le cadre de la compétence Gémapi.

Recensement des autres corvées à faire dans le village.

Rencontre avec les membres du groupement pastoral :

Isabelle LAMICHE : discussion sur la présence des chiens dans les zones où paissent les troupeaux l'été avec les patous.

Michel FRISON : L'affluence qu'a connu l'ensemble des massifs l'été dernier a mis en évidence des comportements non adaptés et souvent incompatibles de la part des randonneurs vacanciers avec la présence des chiens de garde partout indispensable à la lutte contre la prédation des troupeaux par le loup. Des panneaux d'informations seront placés au départ des randonnées les plus pratiquées sur les usages de la montagne en présence des troupeaux ainsi que sur les comportements à respecter.

Commission Hôtel Fourrat :

Michel FRISON : Le bâtiment, acheté en 2015, par la Communauté de communes sous une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, va devoir être remboursé l'année prochaine par la commune pour un montant d'environ 230 000 euros. Un avenant va être proposé au vote lors de ce conseil municipal afin de prolonger la convention jusqu'en septembre 2022.

La commune avait acquis des terrains qui ont pu être lotis, divisés et revendus permettant de faire une plus-value. Un groupe de travail a été constitué afin de pouvoir envisager et conduire la rénovation de l'hôtel Fourrat.

4) Délibérations soumises à approbation

OBJET: AVENANT N 2. CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ENTRE LA COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS. HOTEL FOURRAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée signée le 1^{er} avril 2016 avec le Communauté de Communes du Pays des Écrins pour l'acquisition de l'hôtel Fourrat.

Il précise que pour permettre la réalisation de la phase C de la mission à savoir l'établissement d'un pré-inventaire et d'une étude historique des archives et du patrimoine mobilier du bâtiment, il convient de prolonger la mission de 18 mois à compter du 19/03/2021.

Il propose donc de voter un avenant n 2 afin de modifier les articles 8 et 12 de la convention de la manière suivante :

ARTICLE 8 ACHÈVEMENT DE LA MISSION :

La mission du mandataire prend fin par le quitus délivré par le mandant au plus tard le 18 septembre 2022 ou par la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 18 DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention prend fin à la délivrance au plus tard le 18 septembre 2022 ou par résiliation de la présente convention.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Approuvent l'avenant n 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune et la Communauté de Communes du Pays des Écrins selon les termes indiquées ci-dessus.

OBJET: REMBOURSEMENT DE LA FACTURE ZOOM A MONSIEUR ALLARD DANIEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de rembourser la facture ZOOM à Monsieur Daniel ALLARD, celui-ci ayant réglé le montant de 167.88 euros avec sa carte bancaire.

Daniel ALLARD se retire du vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Autorisent le remboursement de la somme de 167.88 euros à Monsieur ALLARD Daniel par virement administratif

OBJET: SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDIS 05

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention relative à la surveillance de la zone de baignade avec le Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes (SDIS).

Ladite convention a pour but la mise à disposition d'un surveillant de baignade pour la saison 2021 tous les jours de la semaine du 26 Juin au 29 août 2021 inclus.

La proposition financière s'élève à environ 7 000 €uros.

Cette proposition comprend également le matériel, l'habillement et la visite médicale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

- Autorisent ce dernier à signer avec le SDIS 05 une convention relative à la surveillance du lac de la Roche de Rame durant la saison estivale 2021.

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N 1 BUDGET DU CAMPING

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2021 au budget du Camping.

Il propose de passer les écritures suivantes :

Section d'investissement

Dépenses

Compte 2318 autres immobilisations corporelles en cours - 16 500.00 euros

Compte 2157 matériel et outillage de voirie + 16 500.00 euros

TOTAL DEPENSES 0 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- adoptent la décision modificative n° 1 du budget du camping pour l'année 2021

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N 1 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2021 au budget général de la commune. Il propose de passer les écritures suivantes :

Section d'investissement

Dépenses

Compte 2158 / 86 acquisition de matériel + 8 500 euros

Compte 2318/1607 accessibilité handicapés bâtiments communaux - 4 500 euros

Compte 2318 / 20214 protection chutes blocs Coutin - 4 000 euros

TOTAL 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- adoptent la décision modificative n° 1 du budget général pour l'année 2021

OBJET : TRANSFERT DE COMPÉTENCE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS DANS LE CADRE DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 25 mars 2021, la Communauté de Communes du Pays des Écrins a délibéré sur le transfert de compétence avec les communes membres dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités. Elle a décidé :

De se doter de la compétence d'organisation de la mobilité locale au sens de l'article L1231-1 du Code des transports.

D'approuver la modification statutaire du point 6.1.1 au titre de l'aménagement de l'espace en remplaçant le paragraphe suivant :

« Organisation des **transports publics** incluant les transports scolaires non gérés par le Département, limités :

Pour le transport scolaire dans la limite des critères mis en place par le Département ou suivant des critères propres à la Communauté de communes définis par délibération ;

Aux liaisons routières, pour les autres transports publics de personnes entre les communes membres et entre les stations ; et intra communal ;

L'organisation du covoiturage ou d'autres transports alternatifs à la voiture particulière sur, à partir ou vers le territoire communautaire »

par

« Organisation de la mobilité locale au sens de l'article L1231-1 du Code des transports :

Organiser des services réguliers de transport public de personnes.

Organiser des services à la demande de transport public de personnes.

Organiser des services de transport scolaire.

Organiser des services relatifs aux mobilités actives (aide à la location ou à l'achat des vélos à assistance électrique...).

Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages.

Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, en cas de nécessité.

Proposer des conseils et un accompagnement aux acteurs et usagers des mobilités ».

Il convient donc que le Conseil Municipal de La Roche de Rame se prononce sur ce transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Approuvent le transfert de compétence entre la Communauté de Communes du Pays des Écrins et la commune de la Roche de Rame dans le cadre de la loi d'Orientation des mobilités.

OBJET : BAIL DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE ET MADAME AURELIA CAMUS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Madame Aurélie CAMUS, qui souhaite déplacer son cabinet d'orthophoniste sur la commune de La Roche de Rame.

Monsieur le Maire rappelle que les locaux situés au premier étage du bâtiment de la Mairie sont vacants depuis 2016 et propose aux membres du conseil municipal de mettre à la location de Madame Camus la partie nord du 1^{er} étage. Il rappelle l'intérêt pour la commune d'un tel projet indispensable pour la vie du village.

Monsieur le Maire propose de signer un bail professionnel à compter du 16 Aout 2021 avec Madame Aurélie CAMUS.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 350 € toutes charges comprises et non soumis à TVA.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de bail professionnel annexé à la délibération, à l'unanimité, :

Accepte l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame Aurélie CAMUS un bail professionnel de trois années pour un montant mensuel de 350 euros non soumis à TVA.

OBJET : VENTE DE PARCELLE COMMUNALE A MONSIEUR PIERRE GENEROSI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur Pierre GENEROSI.

Il a sollicité la commune afin de se porter acquéreur d'une parcelle située contre sa propriété et cadastrée 799 section D à L'Ubac.

Cette parcelle se définit comme suit :

Zone au PLU : Nn (Caractère dominant de la zone : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique,

historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière ou pastorale ou des énergies renouvelables, soit de leur caractère d'espaces naturels)

Zone au PPR : B8 (Bleue - Rive gauche torrent de Bouchouse phénomène : glissement aléa faible à moyen)

Superficie : 545 m²

En date du 27 Avril 2021, la commission urbanisme a émis un avis favorable à cette vente pour 1 €uros le mètre carré, soit 545 €uros pour la parcelle.

Par courrier du 8 Mai 2021, Monsieur Pierre GENEROSI a accepté cette proposition.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de vendre la parcelle cadastrée D 799 à Monsieur Pierre GENEROSI

Vu le courrier d'acceptation de Monsieur Pierre GENEROSI

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme ;

Vu la topographie et la nature de la parcelle objet de la demande ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent la vente la parcelle décrite aux conditions énoncées ci-dessus.

Précisent que les frais d'actes seront à la charge du demandeur.

Indique que Monsieur Pierre GENEROSI souhaite charger l'étude Notariale de Maître Magali FICI, à l'Argentière la Bessée de la rédaction de l'acte.



OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LA SOCIETE SC LBM

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de la SC LBM représentée par Monsieur Bruno LAROCHE. Elle a sollicité la commune afin de se porter acquéreur d'une parcelle située contre sa propriété et cadastrée 2072 section C au lieu-dit « Les Crosses ». Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un talus.

Cette parcelle se définit comme suit :

Plan de prévention des risques : NR (Non réglementé)

Zonage d'urbanisme : U - Urbanisé (Ub3 - Zone de développement urbain - Habitat périphérique à dominante individuelle) (111 m² / 100 %).

La SC par courrier en date du 8 Avril 2021 propose à la commune de se porter acquéreur de la parcelle pour un montant total de 5.000 €uros (cinq mille euros).

En date du 27 Avril 2021, la commission urbanisme a émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de vendre la parcelle cadastrée C2072 à la SC LBM

Vu le courrier de proposition de la SC LBM

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 24 Avril 2021 ;

Vu la topographie et la nature de la parcelle objet de la demande ;

Monsieur Bruno Laroche, concerné par cette vente, se retire du vote

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent la vente la parcelle décrite aux conditions énoncées ci-dessus.

Précisent que les frais d'actes seront à la charge du demandeur.

OBJET : MODIFICATION DE L'ASSIETTE DU CHEMIN RURAL. ACCORD DE PRINCIPE ET LANCEMENT ENQUÊTE PUBLIQUE.

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de Madame Marianne ARDUIN sollicitant la commune pour une modification du tracé du chemin communal situé Les Cours.

Le chemin piéton se situe entre les parcelles cadastrées C906 et C949, Madame Arduin propose le déplacement de ce chemin le long de sa parcelle cadastrée C949 et d'acquiescer le chemin rural.

Monsieur le Maire rappelle que les chemins ruraux sont affectés à l'usage public, et que par conséquent, la modification de l'assiette d'un chemin rural doit donc passer par la procédure d'aliénation qui est soumise à enquête publique.

Vu le plan proposé par le demandeur

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie sur site le lundi 31 Mai 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- Donne son accord de principe pour la modification de l'assiette du chemin rural

- Donne tous pouvoirs au Maire pour constituer le dossier et le soumettre à l'enquête publique préalable de 15 jours minimum conformément à l'article L. 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et de nommer un commissaire enquêteur ;

- Indique que les frais liés à la création du chemin sur la parcelle C949 seront à la charge du demandeur, soit Madame Arduin,

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE AVEC LE GROUPEMENT PASTORAL

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention pluriannuelle de pâturage signée avec le groupement pastoral arrive à expiration.

Il convient de signer une nouvelle convention pluri annuelle de pâturage.

La commission pastorale s'est réunie et a étudié les différents points de cette convention avec le groupement pastoral, le berger ainsi que les éleveurs. Elle a émis un avis favorable à son renouvellement.

Il convient donc de délibérer sur ce renouvellement.

Cette location serait consentie pour une période d'une année, avec tacite reconduction sur deux années maximum, sans dénonciation de l'une ou l'autre des parties avant le 31 octobre de chaque année.

La location sera consentie aux conditions suivantes :

l'ensemble des alpages communaux sera loué pour la somme de 1 525 euros au Groupement Pastoral de l'Alpavin pour une année, à compter de 2021, puis renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties avant le 31 octobre de chaque année par lettre recommandée.

Le nombre maximum de bêtes est fixé à 2000.

La convention pluriannuelle de pâturage sera établie entre la Commune, représentée par Monsieur le Maire et le Groupement Pastoral de l'Alpavin.

Après la lecture de la convention pastorale

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le maire

Adoptent la convention pluriannuelle de pâturage pour les années 2021 à 2024

OBJET : ÉTUDE DE PROGRAMMATION ARCHITECTURALE POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE. MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) ATTRIBUTION DE MARCHE. CHOIX DU PROGRAMMISTE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée l'avis d'appel public à la concurrence pour l'étude de programmation architecturale pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire communal.

La date limite de remise des offres a été fixée au 15 Mars 2021 à 12h00 au plus tard sur la plateforme www.marches-public.fr.

Quatre candidats ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour le lot unique du marché «Etude de programmation architecturale pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire communal».

Par ordre de dépôt des plis dématérialisés :

Terre Eco (Grenoble 38000) - SAS Profils (Marseille 13002) - Flores Sas (Lyon 69003) - Ph. Maurin (Grenoble 38000)

En date du 17 Mars 2021, la commission d'appel d'offre s'est réunie et a admis les candidatures suivantes :

Terre Eco (Grenoble 38000) - SAS Profils (Marseille 13002) - Flores Sas (Lyon 69003) - Ph. Maurin (Grenoble 38000)

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres (base et option comprise) réalisé par le CAUE 05 et approuvé par la commission d'appel d'offre réunie en date du 1^{er} Juin 2021.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Les notes finales après analyse du critère de prix et analyse du critère technique ont classé les quatre candidats comme suit :

Flores Sas (Lyon 69003) - Terre Eco (Grenoble 38000) - Ph. Maurin (Grenoble 38000) - SAS Profils (Marseille 13002)

Considérant qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par le CAUE 05, le Maire propose au Conseil municipal, de retenir l'offre de l'entreprise FLORES Sas reconnue l'offre la mieux notée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et vote, à l'unanimité, :

- Accepte le marché de l'étude de programmation architecturale pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire communal

Décide d'attribuer le lot unique du marché au cabinet FLORES Sas (69003 Lyon) au prix décomposé du prix global et forfaitaire suivant (DPGF)

DPGF - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire						
TRANCHE FERME						
Nom structure/compétences	Florès chef de projet	Florès chargé d'études	Florès forfaits déplacement		TOTAL	
Coût HT/jour	780,00 €	550,00 €	170,00 €		Nbre de jours	Coût HT
Phase 1 : diagnostic du site, opportunité et faisabilité	6006	6545	1870		19,6	14421
Phase 2 : Pré programmation: étude de faisabilité avec plusieurs scénarii	4134	3245	680		11,2	8059
Phase 3 : réalisation d'un programme détaillé du scénario retenu	2262	2310	680		7,1	5252
Réunions de travail avec les élus/copil (quantité :) - valeur incluse dans les phases	5	5				
Réunions publiques (quantité :)	3	0				
Ateliers participatifs (quantité :) - valeur incluse dans les phases	1	1				
Autres modes de concertation (quantité :) - valeur incluse dans les phases	1,5 jours	1,5 jours				
Total tranche ferme	12402	12100	3230	0	37,9	27 732,00 €
TRANCHE optionnelle						
Compétences	Florès chef de projet	Florès chargé d'études	Florès forfaits déplacement		TOTAL	
Coût HT/jour	780,00 €	550,00 €	170,00 €		Nbre de jours	Coût HT
Phase 4 : recrutement d'un maître d'œuvre sous la forme d'un concours d'architecture	7488	8855	1530		25,7	17873
Phase 5 : suivi des études de maîtrise d'œuvre jusqu'en phase APD	2418	3245	680		9	6343
Réunions de travail avec les élus/copil (quantité :)	6	6				
Total tranche optionnelle	9906	12100	2210	0	34,7	24 216,00 €
Total tranche ferme et tranche optionnelle	22308	24200	5440	0	72,6	51 948,00 €
BPU Bordereau des Prix Unitaires						prix unitaire HT
réunions de travail avec élus / copil supplémentaires	780	550	340			1670
réunions publiques supplémentaires	780	0	340			1120
ateliers participatifs supplémentaires	780	660	340			1780
autre mode de concertation supplémentaires	780	550	340			1670

Précise que le marché porte sur un montant total (Tranche ferme et optionnelle) de 51 948 € HT reconnue comme l'offre la mieux notée par le rapport d'analyse validée par la CAO ;

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

- Autorise le maire, ou son représentant, à signer le marché avec le cabinet retenu ainsi que tous autres documents



5) Questions diverses

Déviation : Steeve PEYRON : un atelier participatif aura lieu à la salle polyvalente le 17 juin.

Les études techniques continuent :

Études acoustiques en mai

Études hydrauliques sont en cours

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : le village est enlaidi par les drapeaux rouges qui pourraient être enlevés.

Steeve PEYRON : Une bonne partie devrait être enlevée puisque nous sommes actuellement dans une phase d'étude et de concertation de la part de la DREAL.

Déploiement de la fibre :

Vincent RICHE pense qu'il faudrait informer la population du déploiement de la fibre sur le territoire.

Michel FRISON : les premiers raccordements devaient être faits en juin.

Daniel ALLARD va se renseigner et l'information sera diffuser sur la page Facebook.

Nettoyage du village :

Paul BASSA : le nettoyage du village aura lieu le samedi 5 juin de 9h à 12h.

Marie BAILLARD : port de gilets, gants et sacs-poubelles.

Nettoyage des berges du lac par le club de plongée des Écrins le samedi 12 juin.

Marché hebdomadaire :

Michel MOYNIER : le marché commence le 22 juin dans les mêmes conditions que l'an dernier. Serait-il possible de mettre à disposition des habitants de Champcella et Freissinières la même navette que pour le marché de L'Argentière la Bessée le vendredi ?

Voir si le repreneur du restaurant Tony the Voice peut faire une buvette ce jour-là.

Navette marché du vendredi :

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : **la navette du vendredi vient jusqu'à Pra Reboul alors qu'il n'y a personne qui l'emprunte. Ne peut-elle pas venir seulement sur inscription ?**

Collecte des plans et graines par le conseil municipal jeunes le 2 juin en faveur des jardins partagés du Secours Populaire.

Rentrée scolaire 2021/2022 : Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : **les effectifs de l'école sont en hausse. Environ 100 enfants.**

Une ATSEM est en cours de recrutement pour la prochaine rentrée.

Cambriolage des garages communaux :

Michel FRISON : le préjudice est d'environ 23 000 euros d'outillage espaces verts et petit matériel électro portatif, fraise à neige et chaîne à neige.

Une alarme va être installée dans le bâtiment.

Vide grenier les 18 juillet et 8 août 2021 dans le parc du Château

Espace Valléen :

Michel FRISON : le projet d'espace valléen est en cours de validation par la Communauté de communes du Pays des Écrins. Les travaux pour la Roche de Rame concernent les abords du lac.

Ramassage des encombrants par la Miraille en juillet, date limite d'inscription 26 juin (3m3 par foyer).

ASL Canaux (et Fontaines) de la commune de La Roche De Rame (juin 2021)

Une fois de plus, la perspective d'ouverture des canaux porteurs (plus de 20 km) nous a rassemblés autour de l'appropriation de ce projet commun de pérennisation participative de notre patrimoine de canaux et fontaines, de création de vie dans le village, d'utilité sociale aux travers de tous nos potagers, qui a leur tour créent des liens, et d'économie et de maîtrise de l'eau (potable, d'irrigation, et pluviale). L'objectif est bien l'équité de mise à disposition de ce bien commun, par une activité participative solidaire interquartiers, des prises d'eau aux torrents, aux exutoires de bas de vallée, permise par l'implication bénévole des uns et des autres, apportant leurs connaissances de l'histoire des canaux, ou leurs compétences techniques, ou leur travail manuel. On avait bien besoin de se retrouver après cette année de restrictions d'activités sociales. Merci à vous tous. L'eau est là, belle, rare et précieuse.

En complément des travaux de corvées, ont été fait par exemple, de gros travaux de pelle mécanique (grosse pelle et mini-pelle) réalisés sur les parties exutoires (derrière le Château de part et d'autre de la voie ferrée) par un prestataire de service



Ou sur des portions à renover (chantier participatif au dessus de la Mairie) .



Des rencontres ont eu lieu avec des adhérents pour des problématiques spécifiques, ou avec la COMCOM pour un effondrement de fin d'exutoire.....

ATTENTION aux tontes de gazon. Pensez à ratisser l'herbe tondue pour qu'elle ne soit pas emportée par les orages, cela évitera les sinistres (inondation), très préjudiciables pour les biens des personnes inondées et source de difficultés avec nos assureurs. Sur le faible montant de l'adhésion (15 euros), un tiers environ, part à l'assurance, permettant d'indemniser ceux qui pourraient être victime d'inondation ; Penser à régler votre adhésion si vous ne l'avez déjà fait.

Bon jardinage à tous !

Petit rappel : adhérer à l'ASL s'est aussi être dans la légalité (pour le prélèvement d'eau dans les canaux et Fontaines et les éventuels sinistres). Car, tout prélèvement d'eau (sauf source privée), dans les canaux ou les fontaines, est soumis à déclaration et autorisation par les autorités (préfecture et police de l'eau). Cette autorisation vous l'avez par votre adhésion au travers de l'ASL qui a une autorisation de prélèvement, pour 6 mois de l'année, du 15 avril au 15 octobre, en quantité limitée (l'association possède des « chambres de mesures » étalonnées pour suivre ces prélèvements. Prélever de l'eau, suppose souvent l'existence d'un exutoire, la encore, ce n'est possible que par un travail collectif.

Le rôle du Président, se limite à organiser l'entretien et le fonctionnement général des canaux porteurs et fontaines, afin de garantir la sécurité et une équité de mise à disposition, sur les porteurs et fontaines, de l'eau pour les adhérents. Passés les corvées, nous restons tous vigilants, voir actifs (par exemple pour enlever un obstacle de bouchon de feuilles ou de tonte, de gravier, de bouteille ou sac plastique...).



L'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) la Rive Reine est l'association qui gère les droits de pêche et veille au bon état des lacs et cours d'eau sur les communes de Champcella et la Roche de Rame.

Acheter sa carte de pêche, ce n'est pas seulement payer le droit de pêcher, c'est aussi devenir membre de cette association et donc participer à son bon fonctionnement et aux décisions à prendre.

Les projets pour les années à venir sont nombreux :

- Introduire des **poissons rouges** dans les torrents de la commune afin de mieux voir les poissons.
- Réduire la taille minimale de capture des truites à 5 cm pour pouvoir faire de la **friture**.
- Fusionner avec l'association de Grenoble pour avoir plus d'adhérents.
- Interdire la pêche le week-end pour laisser les **cormorans tranquilles**.
- Autoriser la pêche au **chalut** dans les lacs Néal, Escur et Ascension.
- Vendre les cartes de pêche dix fois plus cher pour avoir dix fois plus sur le compte de l'association.
- Indiquer les « bons coins » par des **panneaux lumineux** pour les touristes.
- ...

Si ces idées ne vous enchantent pas, ça tombe bien! Les **élections** pour renouveler le bureau actuel auront lieu à la fin de cette année 2021. Alors ce sera le moment de vous exprimer en proposant votre candidature pour rentrer au bureau ou au moins en votant pour choisir ceux qui représenteront votre façon de voir la pêche et les cours d'eau.

Comme dans toutes les associations nous avons besoin de **bonnes volontés** pour passer un petit peu de temps à organiser des réunions, des activités, participer à des alevinages ou des petits travaux sur les cours d'eau, tenir les comptes de l'association, écrire quelques courriers...

Le bureau actuel, après de nombreuses années (ou décennies pour certains!) à s'occuper de l'association, souhaite passer la main en accompagnant les nouveaux élus au maximum.

Si personne ne reprend le flambeau, l'association pourrait être dissoute dès 2022 et la gestion des droits de pêche reprise par une association plus grande ou par la fédération départementale.

Nous attendons un sursaut des pêcheurs Rochons et espérons avoir de nombreux **candidats** et votants l'automne prochain!

En attendant, nous vous souhaitons de belles journées de pêche, de partage et de contemplation sur les bords de nos lacs et cours d'eau...

Pour la Rive Reine, le président, Manuel Putelat.

DÉVIATION-LRDR

Jean François Albrand a souhaité quitter la présidence de l'association pour des raisons personnelles. Le conseil d'administration tient à le remercier pour le travail réalisé. Grâce à son engagement et à son dynamisme nous avons obtenu que les études pour la réalisation d'une déviation soient lancées.

Peu importe qui préside, c'est maintenant obtenir une vraie déviation qui nous importe. Une nouvelle présidence est en place et continue le combat engagé.

Nous avons assisté aux trois réunions publiques des candidats aux élections départementales. Tous les candidats affirment qu'ils sont pour que se réalise une déviation à la Roche de Rame pour une meilleure fluidification du trafic routier, pour une revitalisation de notre village et pour une mise en valeur du lac. Ils s'engagent à être actifs au sein du conseil départemental pour que celui-ci, dans son ensemble, soutienne le projet.

Nous n'avons jamais été aussi près du but, il est temps que tous les Rochons s'unissent derrière le projet. Pas seulement les riverains de la nationale qui subissent le plus de nuisances mais tous les habitants pour pouvoir reconstruire un cœur de village où nous pourrions nous rencontrer et faire société.

L'assemblée générale est prévue fin août, les adhérents recevront les détails par mail. Les informations seront accessibles sur le site de la déviation et sur notre page Facebook.

L'association travaille maintenant en étroite relation avec la municipalité dans le cadre du Comité Référent pour la Déviation. Vous pouvez lire le point sur les études en cours dans l'article en page 4 de ce bulletin municipal.



PATRIMOINE LA ROCHE DE RAME

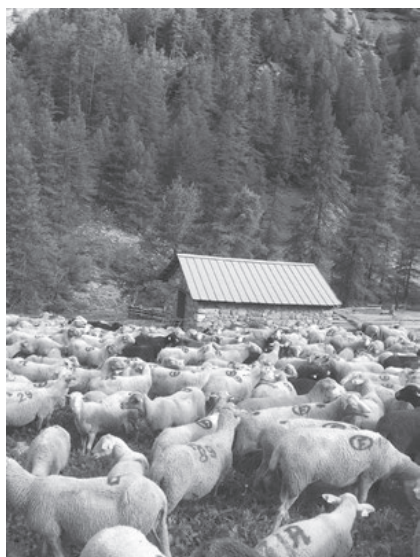
Des nouvelles de l'association du patrimoine de la Roche de Rame

La pandémie a mis quelque peu en sourdine les activités de l'association du patrimoine de la Roche de Rame. Cependant, il ne s'agit là que d'un demi-sommeil. Sous l'égide de son président et avec la participation de quelques adhérent.e.s, les activités phares se perpétuent. Rédaction du numéro 26 de «Nostre Ristouras» sur le thème du pastoralisme local, entretien du jardin des simples dans le parc du château et nouvelles plantations, suivi, en partenariat avec la commune de la poursuite des travaux d'aménagement de la forge - création du foyer et mise en place du soufflet - pour lesquels une cagnotte participative a été ouverte sur la plateforme ULULE. Les artisans en charge des travaux se sont engagés à les réaliser pour les journées du patrimoine 2021, au mois de septembre, ce qui promet une belle animation.

Les donateurs ont été au rendez-vous et la somme espérée a été atteinte, un immense merci, à tous.

Les sentiers ne sont pas oubliés, la signalétique sur le chemin de Champaussel par Combe Mounière sera améliorée dans quelques jours et le dimanche 9 mai, la météo clémente a permis l'entretien du sentier thématique d'accès à la ruche pédagogique situé à Pra Reboul, suivi d'une visite du site des carrières. Une belle journée qui en appelle d'autres. Le président a remercié les adhérents présents en offrant le verre de l'amitié sans oublier une pensée pour celles et ceux qui n'ont pu se joindre au groupe en raison d'imprévus. L'entretien des sentiers

inter-hameaux s'est également poursuivi le samedi 5 juin et le jeudi 10 juin, quelques-uns d'entre nous ont accompagné la montée des troupeaux des éleveurs du village au Cougnet. L'association a offert l'apéritif, accompagné de mets salés apportés par plusieurs participant.e.s, qu'ils, elles en soient encore remercié.e.s. Ce fut un beau moment



de partage, sous le soleil et au milieu d'une nature resplendissante. Les moutons étaient, eux aussi, heureux de retrouver leur villégiature d'été.

Si quelques cotisations sont encore à rentrer, l'association a reçu la subvention municipale et elle espère retrouver sa vitesse de croisière dans les prochaines semaines. Bon été à toutes et tous !



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

4192

Affaire suivie par :

Mme Brigitte PREAU
Directrice du service départemental de l'ONACVG des Hautes-Alpes
Courriel : brigitte.preau@onacvg.fr
Téléphone : 04-92-51-80-54 ou 04-92-51-32-67

GAP, le 15 décembre 2020

Monsieur,

Dans le cadre du programme mémoriel 2020 au titre de l'année Charles De Gaulle, vous avez fait une demande de labellisation.

En raison du contexte sanitaire qui a retardé le déroulement de ce projet, vous n'avez pas pu déposer le dossier dans les délais.

Toutefois, sur demande de madame Préau, je vous remets le label "année mémorielle 2020" pour le bulletin n°25 de l'association Patrimoine La Roche-de-Rame consacré à la visite du Général De Gaulle dans les Hautes-Alpes. Ce travail a permis notamment de mettre en valeur des archives peu connues et de les présenter dans le contexte de l'époque.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la préfète et par délégation,
la directrice des services du cabinet

Françoise JAFFRAY

Monsieur Pierre Générosi
Association Patrimoine La Roche-de-Rame
Chalet l'Ubac
05310 La Roche de Rame

copie : madame Générosi-Giffard



Les grandes vacances sont là !

Pendant une quinzaine de mois, Croq'Jeux qui gère la cantine et la garderie du village, a dû s'adapter à toutes les contraintes successives liées à la crise sanitaire, et grâce aux efforts constants et sérieux fournis par l'équipe éducative, par la Mairie, par les intervenants de l'aide aux devoirs, par notre personnel, par les parents d'élèves, et bien sûr par les enfants eux-mêmes, nous avons su passer ces crises

sans dommages, sans fermeture, ni de l'école, ni de classes, ni du périscolaire, et ce n'est pas le cas partout dans notre environnement !

Espérons qu'en septembre, le protocole sera plus facile pour tout le monde. La prochaine rentrée sera d'ailleurs synonyme de plusieurs changements :

- D'abord, notre fournisseur de repas, en l'occurrence la commune de Risoul, nous a informé d'un déficit chronique de l'activité de fourniture des repas, et nous avertit d'une augmentation importante du prix du repas. Même si, bien sûr, nous faisons de notre mieux actuellement, avec l'aide des élus, pour limiter à plus long terme le prix payé par les familles, cette augmentation aura hélas cette année un impact sur le budget des parents d'élèves.

- Par ailleurs, nous travaillons actuellement à la mise en place d'un logiciel de gestion qui va modifier et alléger considérablement notre façon de fonctionner, administrativement parlant. Il n'y aura plus de papiers, de dossier d'inscription en début d'année, et les animatrices ne prendront plus les inscriptions de cantine et de garderie. Les parents seront autonomes et ils inscriront eux-mêmes leurs enfants sur leur PC, leur tablette ou leur Smartphone. Le paiement se fera par CB ou Paypal. Croq'Jeux n'aura plus à gérer les inscriptions, ni à éditer de factures, ni à suivre les règlements et gérer les recouvrements.

- Enfin, une partie de notre personnel devrait changer et notre organisation se modifier. A suivre plus précisément au prochain numéro de Entre Lacs et Durance !

Beaucoup de nouveautés donc, mais l'heure n'est pas encore à la rentrée. Pour le moment, le bureau et toute l'équipe de Croq'Jeux souhaitent de très bonnes vacances à tous les enfants du village, à leurs familles, et un bel été à tous les rochons et rochonnas.



LES PASSEURS DE MÉMOIRE ROUCHOUN PATOISANT



Avec 25 adhérents (soit 9 de plus qu'en 2019), notre association comprend deux volets d'activités : le patois et le groupe historique des passeurs de mémoire. La levée progressive des contraintes sanitaires liées à la pandémie nous permet de reprendre petit à petit nos activités traditionnelles.. C'est ainsi que nous préparons notre participation à la journée d'animations de la fête du village de la Saint Laurent du sept août ainsi qu'à la fête des métiers anciens à Mont-Dauphin le vingt-deux août. En particulier et pour satisfaire nos visiteurs qui en sont très friands nous avons commencé la fabrication d'huile de noix grâce aux dons de noix de plusieurs personnes que nous remercions vivement. Enfin après la restauration de la pompe à incendie à bras, exposée à l'entrée du parc du Château depuis quelques années et qui a un certain succès, nous allons entreprendre la restauration et la rédaction de l'histoire de la motopompe Guinard (qui a la forme d'une coccinelle) acquise par la municipalité en

1957 et qui fait partie elle aussi du patrimoine de la commune. Quant à l'activité « patois » elle reprendra le mardi 5 octobre à raison d'une séance par quinzaine.



Venez pratiquer, respirez et vous relaxer !

L'association Yoyalp propose des séances de Hatha-yoga à partir du 13 septembre 2021 :

- Les mercredis à 17h30 à la salle polyvalente de la Roche de Rame
- Les lundis à 17h30 au centre social de l'Argentière la Bessée.

Et tout le mois de juillet aux mêmes horaires et lieux sur la Roche de Rame, en extérieur au château Saint Jean sur l'Argentière la Bessée.

Pour tous renseignements supplémentaires : 06 30 29 50 38 (Julie).

SOL Y DANSE

Nouveaux cours à partir de septembre 2021

Une rentrée sous le signe de la danse !

Des cours de danses latines seront proposées à la salle polyvalente tous les jeudis dès 18h45.

Mélanie est heureuse de vous faire partager sa passion et vous permettra d'apprendre la Salsa, la Bachata, ainsi que d'autres danses.

Seul(e)s ou en couple, venez apprendre à bouger au son des rythmes cubains !



SPORT SANTÉ ÉCRINS

Voici les activités proposées à partir de Septembre à la salle polyvalente :

Lundi de 18h45 à 20h15 STEP - Mardi de 18h45 à 20h15 fitness/renforcement musculaire

COMITÉ DES FÊTES

Dimanche 18 juillet: vide-grenier dans le parc du château.

SAINT-LAURENT

Vendredi 6 août

→ 13h30: inscription **concours de boules** en doublette, tirage 14h30, dotation 150 €, FDP 10 €

→ 19h30: **repas moules frites** sur réservation au 06 85 84 49 57, animé par Dj Exodus animations

Samedi 7 août

→ 8h: inscription **concours de boules** en tête à tête, tirage 9h, dotation 75 €, FDP 5 €

→ À partir de 10h et jusqu'à 18h: **expo de vieilles voitures**

→ Toute la journée **petite restauration et buvette sur place**

→ 13h30: inscription **concours de boules** en triplète, tirage 14h30, dotation 250 €, FDP 15 €

→ À partir de 15h:

Tir à l'arc et jeux gonflables

→ À partir de 16h: **jeux animés** par la ludothèque au coin du jeu.

→ À 17h: le **club Canin** sera présent dans le parc du château pour une démonstration de dressage canin.

→ 18h: **spectacle équestre**

22h: **feu d'artifice**

23h: **Bal** avec le Dj exodus animations

Dimanche 8 août

Vide grenier dans le parc du château



OÙ DORMIR, OÙ MANGER, OÙ S'AMUSER
À LA ROCHE DE RAME



CAMPING DU LAC

☎ 04 92 20 90 31

www.camping-du-lac-05.fr



CAMPING LE VERGER

☎ 04 92 20 92 23

www.campingleverger.com



RESTAURANT LA ROCCA

Centre du village

☎ 04 92 46 23 74



RESTAURANT LE BACCHUS

Au bord du lac

☎ 06 43 01 22 28



SNACK LE MICKY BAR

Au bord du lac

☎ 06 60 76 12 22

www.facebook.com/lemickybar



AQUAPARC

☎ 06 80 25 93 23 - 06 64 29 75 86

www.aquaparcdele Roche.com

PASTORALISME

La Roche de Rame est un lieu d'alpage, dès le mois de juin et jusqu'au mois d'octobre les moutons rejoignent les pâturages d'altitude. Durant cette période, environ 1400 bêtes sont présentes dans nos montagnes.

Afin de se protéger des attaques de loup, les bergers utilisent des chiens de protection : Montagne des Pyrénées (Patou) et Berger d'Anatolie (Kangal). La présence des chiens de protection peut entraîner des conflits avec les divers utilisateurs de la montagne (randonnée, VTT, trail...).

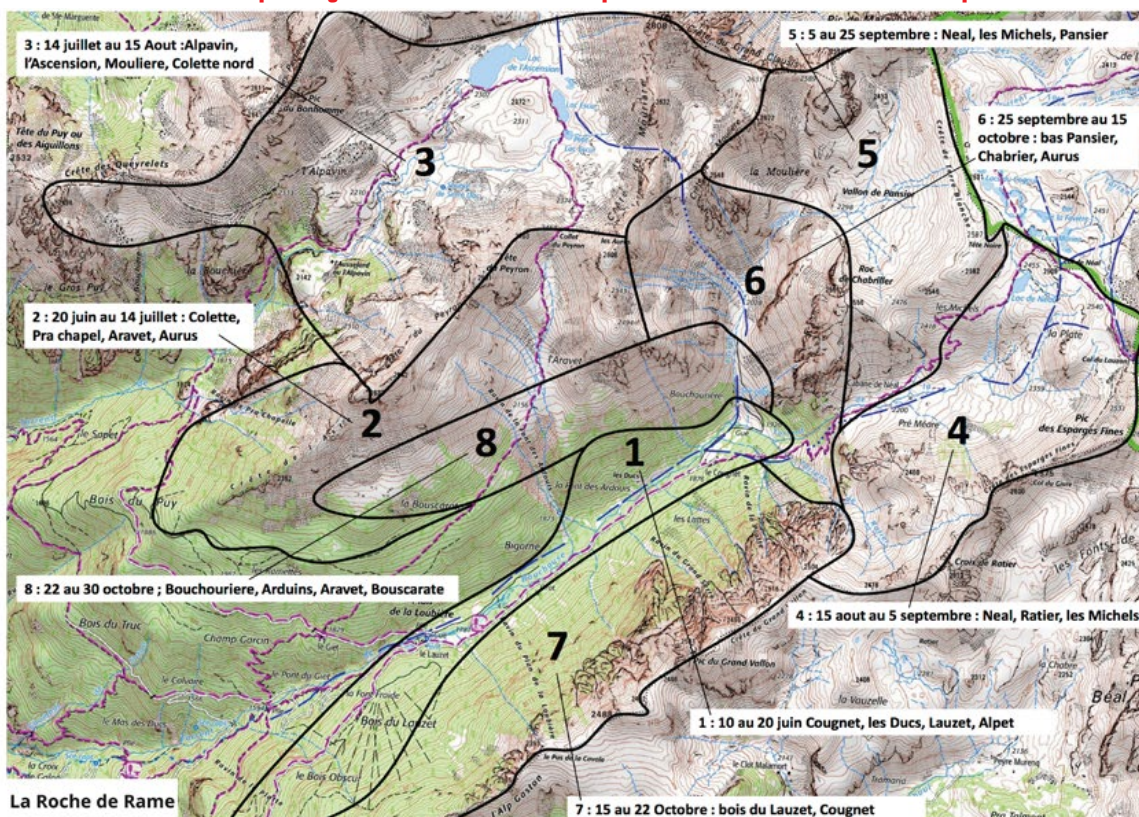
Afin de vous informer au mieux des zones de présence des troupeaux et donc des chiens de protection la municipalité et le groupement pastoral vous proposent une carte avec les différents secteurs d'alpage de la commune avec les périodes où seront présents les troupeaux sur chacun d'eux.

Zones et périodes de pâturage Commune de La Roche de Rame

Les dates des zones de pâturage sont à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction de la qualité de l'herbe.



Nos troupeaux sont gardés par des chiens de protection. Les chiens domestiques sont fortement déconseillés même tenus en laisse sur les zones de pâturage. Pour votre sécurité merci d'adapter vos randonnées. Partageons la montagne !



Pour toutes informations: <https://www.larochederame.fr> - Mairie: 0492209010

Quelques précautions sont à respecter et des gestes à adopter à l'approche ou face aux chiens de protection.

Lors de vos activités dans ces secteurs vous serez donc amenés à rencontrer les chiens de protection, nous vous les présentons, rappelez-vous de leur nom, cela pourrait les rassurer.

Amis promeneurs

MERCI de vous éloigner du troupeau



Je fais mon travail.
Je protège mon troupeau!

Même parqués les chiens vous voient comme une menace



Quelques conseils face aux chiens de protection

Descendez et marchez tranquillement à côté du vélo

Arrêtez de courir, marchez calmement

Même en laisse, il est déconseillé de passer avec un chien aux abords du troupeau



Taiga



Lola



Queen



Oussa



Plus d'infos sur le pastoralisme à La Roche de Rame sur :
<https://www.larochederame.fr/vie-municipale-1/pastoralisme/>
dont le numéro spécial pastoralisme de l'association Patrimoine à télécharger